2393

COMMISSION MACRO-ECONOMIQUE ET DE SYNTHESE

Compétitivité et développement humain durable

RAPPORT D'EXECUTION DU IX^{EME} PLAN DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL (1996-1998)

Document de travail

Août, 1998

Sommaire

INTRODUCTION 4

I. CONTRIBUTION AUX ORIENTATIONS STRATEGIQUES. 5

II. LA SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE ET INSTITUTIONNELLE. 19

II.1 LA COMPÉTITIVITÉ DE L'ÉCONOMIE 19

II.1.1 Les sources de croissance 20

II.1.2 La dynamique du système productif 23

II.1.3 La politique des prix et des salaires 27

II.1.4 La relance de l'investissement 28

II.1.5 Le financement de l'investissement 35

II.1.6. L'évolution des secteurs extérieurs 36

II.1.7 La politique financière 41

III .2 LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE 54

III.2.1. Le développement durable 54

III.2.2 Le développement humain. 58

La Population 58

Situation des femmes 59

La situation des jeunes 60

La Santé 62

L'éducation 63

Le cadre de vie 65

L'Emploi 66

La Pauvreté 67

II.2.3. La Bonne Gouvernance 68

III. CONCLUSIONS ET PROPOSITIONS D'ACTIONS 72

A côté de la Commission de l'UEMOA, d'autres organes à caractère juridique ou législatif tels que la Cour de justice, la Cour des Comptes et le Comité Interparlementaire ont été mis en place .

Le rapport d'exécution à mi parcours du Plan de développement économique et social est l'occasion de faire le point sur l'évolution de la société et d'apprécier sa capacité à atteindre les objectifs fixés par le Plan en mesurant les progrès réalisés en direction de la compétitivité et du développement humain durable. La première partie de ce rapport d'exécution évoque les mesures prises pour contribuer à chaque orientation stratégique du IX éme Plan. La deuxième partie intitulé situation socio-économique et institutionnelle fait un état des lieux de la situation socio-économique et institutionnelle pour les trois premières années d'exécution du Plan. La gouvernance sera examinée dans ce chapitre pour apprécier le poids des problèmes institutionnels dans le processus de développement.

En annexes, figurent les bilans de quatre secteurs (primaire secondaire tertiaire quaternaire) et du processus de décentralisation.

I. CONTRIBUTION AUX ORIENTATIONS STRATEGIQUES.

En raison de l'interdépendance des orientations stratégiques (OS) , il est difficile de ranger les mesures de manière exclusive dans une seule OS. C'est pourquoi l'orientation la plus ciblée par la mesure sera considérée.

OS 1. RENDRE LE CADRE REGLEMENTAIRE PLUS APTE A PROMOUVOIR UNE SAINE COMPETITION ENTRE LES DIFFERENTS ACTEURS ET FAVORABLE AU RENFORCEMENT DES INVESTISSEMENTS.

Une série de mesures visant à améliorer le cadre réglementaire et juridique a été prise en vue de libérer les initiatives privées, faire jouer au marché un rôle central dans l'allocation des ressources et sécuriser les affaires afin d'attirer les investisseurs privés tant nationaux qu'étrangers. Certaines mesures datant du programme d'ajustement global renforcé ont été approfondies :

1- Poursuite du désengagement de l'Etat des entreprises parapubliques avec la réforme institutionnelle (Eau) , la privatisation de certaines entreprises (Sonatel) et la décision de privatiser dans les secteurs de l'énergie et des transports ;

2- Promulgation des décrets d'application des lois anti-dumping, sur les prix, la concurrence et le contentieux économique et sur l'entreprise franche d'exportation;

3- Liquidation de la CPSP et création de la cellule de gestion et de surveillance des marchés du Riz (SIMRIZ) en appui aux mesures de libéralisation totale de la filière riz;

4- Finalisation des réflexions portant sur la réforme de la justice, d'ici à la fin du mois d'Octobre 1997;

19- Suppression du supplément SAR en janvier 98 ;

20- Adoption de la loi et des décrets d'application ouvrant aux tiers les activités d'importation, de raffinage de stockage, de transport et de distribution des produits pétroliers ;

21- décret d'indexation des prix des produits pétroliers raffinés sur les cours mondiaux du brut ;

22- réduction de la su-bvention sur le fuel SENELEC ;

23- un arrêté du MEMI fixe et publie mensuellement les prix à la pompe.

24- Adoption de la loi 98-35 portant institution d'une surtaxe dégressive et temporaire sur les importations de produits pétroliers ;

25- Adoption de la loi 98-36 portant modification des droits d'entrée inscrits aux tarifs des douanes ;

26- Adoption de la loi 98-03 portant nouveau code forestier qui transfère les compétences en matière d'exploitation aux collectivités locales et libéralisant de fait la filière charbon de bois.

27- Code minier en cours d'élaboration.

28- Adoption de la lettre de politique de développement du secteur Energie .

29- Adoption de la loi 98-06 transformant la SENELEC en Société à participation publique majoritaire ;

30- Adoption de la loi 98-29 sur l'électricité ;

31- Réforme institutionnelle de la SENELEC en cours.

32- Adoption de la loi 98-03 portant baisse générale des taxes douanières anticipant pour le Sénégal le désarmement tarifaire vers le Tarif extérieur commun (TEC)de l'UEMOA.

33- Plan directeur des pêches en cours de formulation et adoption de la loi et décret d'application du code de la pêche.

34- Projet d'appui au développement du secteur privé en cours de formulation.

35- Observatoire de l'industrie en cours de préparation.

36- Mise en place de l'appui logistique au tribunal régional de Dakar pour améliorer le fonctionnement de la juridiction du contentieux commercial.

37- Mise en place du projet d'Appui à la Réforme du Système Judiciaire (PARSJ)et appui logistique au Centre de formation judiciaire et développement de modules de formation

4- Plafonnement du taux effectif global (TEG) : un prêt ou toute convention dissimulant un prêt ne peut dépasser 18% l'an pour les prêts consentis par les banques et 27% l'an pour les prêts consentis par les autres institutions financières.

5- Confection d'un plan comptable bancaire dont l'application est effective depuis 1996.

6- Les coefficients de réserves obligatoires sont fixés à 3% sur les dépôts à vue et les crédits et prêts à court termes hors crédits de campagne.

7- La réglementation de la rémunération de l'épargne selon le régime suivant : les comptes et livrets d'épargne au taux fixe de 3.5%, les plan d'épargne logement à 3.5%.

OS 5. AMELIORER LA QUALITE DES INTERVENTIONS DE L'ETAT DANS LA FOURNITURE DES SERVICES ET DES INFRASTRUCTURES DE BASE.

L'Etat cherche à améliorer la qualité de ses services notamment par la réforme de la fonction publique , le renforcement du désengagement et l'extension des infrastructures de base. En ce qui concerne l'allégement des procédures plusieurs réflexions sont en cours, mais les conclusions tardent à venir. Cette action constitue une composante fondamentale pour l'amélioration de la qualité de ses interventions .

1- Adoption d'un système de notation pour l'avancement des fonctionnaires ;

2 - Préparation active de la réalisation des grands chantiers : la revitalisation des vallées fossiles, le programme de développement de la Rive Gauche du fleuve, le canal du Cayor, la Ceinture Verte, électrification rurale et Technopole;

3 - Création du Trade-point center, pour servir de guichet unique pour le commerce extérieur et de banque de données sur les marchés internationaux;

4- Recentrage des missions de la SODEFITEX et de PETROSEN;

5- Poursuite de l'amélioration des conditions de transport et de l'efficacité des entreprises du secteur dans la dynamique du PAST;

6- Amélioration de l'approvisionnement en eau des maraîchers dans le cadre de la réforme institutionnelle du secteur hydraulique urbaine;

7- Création de la cellule de gestion et de surveillance des marchés du riz (SIMRIZ) après le dépérissement de la CPSP;

8- Accroissement des infrastructures en matière de Santé, d'hydraulique rurale et urbaine dans le cadre de leurs différentes politiques sectorielles;

9- Accroissement des infrastructures en matière d'éducation et de formation professionnelle;

10- Mise en place de comité de gestion des infrastructures de base impliquant les

populations dans le financement de l'investissement et le recouvrement des charges récurrentes de fonctionnement ;

1. Parachever la privatisation de la SONACOS : liquidation ASACE et création de la SONAC, société privée avec 75% du capital social ; privatisation de la gestion de la SOTEXKA par contrat de gérance ; privatisation effective de la SONATEL ; de Dakar-Marine avec LISNAV le repreneur ; liquidation de la société HAMO et vente de l'outil de production à une société de gestion immobilière affiliée à la société d'assurance (ILICO).

2. Application du decret portant création du Conseil Supérieur de l'Eau (CSE) et du Comité Technique de l'Eau (CTE).

3. L'Agence Française de Développement a donné son accord de principe pour le financement de la phase test.

4. Poursuite du financement des programmes concernant les axes Gorom-Lampsar et Ndiosmone-Palmarin.

5. Mettre en application la réforme sur l'exploitation et la maintenance des forages ruraux motorisés.

6. Réhabilitation de l'étude de faisabilité technique des vallées fossiles non encore remises en eau. Le premier tronçon du Ferlo a été remis en eau ; les conclusions de l'étude afférentes aux autres vallées doivent être disponibles en fin 98.

7. Transport routier : travaux de réhabilitation et de renforcement de la tranche B. Le taux de réalisation est à 40%.

8. Renforcement du contrôle technique des véhicules.

9. Poursuite de la privatisation de la SOTRAC. Dans le cadre du CETUD, il s'agit de repenser le plan de circulation en vigueur qui pose de nombreux problèmes de déplacement aux automobiles.

10. Création en cours de la SETI pour l'exploitation de la voie ferrée Dakar-Bamako.

11. Privatisation d'Air Sénégal. Les mesures prises dans le cadre du PAST sont réalisés à 97%.

12. Réhabilitation de la voie Tamba-Kidira réalisée à 69%.

13. Respecter les normes établies au niveau des différentes formations sanitaires.

14. Renforcer les moyens logistiques et réhabiliter les structures sanitaires nécessaires, le programme de Génie civil 1998 du PDIS prévoit la réhabilitation de 2 hôpitaux (Louga et Tamba), de 6 centres de santé et de 57 postes de santé.

15. Redéployer le personnel en vue de la réduction des disparités régionales : le Ministère décide de faire signer aux nouvelles recrues un engagement quinquennal à servir l'Etat dans les régions autres que Dakar durant les premières années de service. Le premier test aura lieu en août 1998.

16. Construire de nouvelles structures prévues pour 5 ans : 245 postes de santé, 8 centres de santé, 2 hôpitaux pour Kolda et Ziguinchor.

17. Définir une stratégie de prise en charge des maladies cardiovasculaires.

18. Rendre les hôpitaux régionaux fonctionnels pour décongestionner le CHU.

19. Accélérer l'adoption d'un statut pour la PNA : l'étude sur le statut de la PNA et la version provisoire du projet d'établissement de la PNA a été menée. Il s'agit de recueillir les avis des structures impliquées et de valider le document.

20. Renforcer le contrôle des médicaments.

OS 6. RENFORCER LE DEVELOPPEMENT ET L'INTEGRATION DES REGIONS

Toutes les dispositions légales et réglementaires sont prises notamment le decret instituant l'Agence Régionale de Développement (ARD), chargé d'impulser le développement régional et local qui a été signé le 5mai 1998. Il fixe les modalités de création , d'organisation et de fonctionnement de l'ARD et du Comité Economique et Social, organes essentiels pour la promotion des régions .

1- Adoption des textes organisant la nouvelle étape de la Décentralisation, en 1996 et démarrage effectif de la réforme en 1997;

2- Adoption du Plan National d'Aménagement du Territoire, le 23 janvier 1997;

3- Adoption des Plans Régionaux d'Action pour l'Environnement (PRAE) ;

4- Achèvement des Projets : PGDU, PADDUS. Le PGDU est relégué par le PAC et le PADDUS par le PADDEL.

5- Adoption de la lettre de politique de Décentralisation en Octobre 1996;

6- Démarrage du Projet d'Appui aux Communes (PAC) avec la mise en place de l'Agence de Développement Municipal (ADM) ;

7- L'étude sur la fiscalité locale en cours;

8- Elaboration des plans locaux de développement dans le cadre du "Programme CERP/Développement des Communautés Rurales" avec une phase-test à Déaly et à Paos Koto;

9- Mise en place d'un système de pilotage de l'après - barrage (Commissariat);

10-L'élaboration du PRDI de Kaolack et du SRAT de Fatick est en cours.

11- Adoption d'un fonds de dotation à la décentralisation le decrêt de répartition est déjà signé.

OS 7. RENFORCER LE SYSTEME EDUCATIF, NOTAMMENT LA FORMATION TECHNIQUE ET L'EDUCATION DE BASE

L'Etat poursuit la réalisation de l'objectif de 65% de taux de scolarisation brut en 1998. A présent le taux de scolarisation est de 61,7% mais le passage dans le secondaire reste très sélectif . Il ne concerne que 25% en moyenne des élèves du CM2 . Pour l'enseignement supérieur, les réformes sont en cours .

Le plan d'action contre l'analphabétisme se développe normalement : le taux d'analphabétisme est estimé à 52,78% contre 73% en 1988 et une politique pour la formation technique vient d'être adoptée. Il est intéressant de noter une implication plus forte du secteur privé dans le domaine de l'éducation et de la formation technique à tous les niveaux .

1- Renforcement de l'éducation de base par la mise en place notamment de programmes d'alphabétisation en langues nationales par l'Etat et les ONG ;

2- Adoption de la nouvelle politique d'enseignement technique et de formation professionnelle par la circulaire n°17/PM du 14 Août 1996;

3 - Réduction des disparités fille/ garçon dans l'accès à l'éducation de base (+3% par an pour les filles);

4 - Adoption d'une lettre de politique de l'Enseignement Supérieur et mise en place d'un Projet d'amélioration de l'Enseignement Supérieur;

5- Elaboration dans le cadre de l'Initiative spéoiale des Nations Unis en matière d'éducation du plan décennal de Développement de l'Education et de la Formation (PDEF) en vue de formuler des stratégies permettant d'atteindre l'objectif de scolarisation à 100% et l'éradication de l'analphabétisme en l'an 2008.

1. La concertation nationale sur le devenir des volontaires a proposé le maintien des volontaires dans le système éducatif. A la fin des 4 ans de volontariat, l'accès à la nouvelle catégorie d'instituteurs contractuels avec un statut et un plan de carrière devrait leur être ouvert. Des passerelles seront prévues pour l'accès à la fonction publique.

2. Rationalisation de l'utilisation des locaux par le double flux et le multigrade. Poursuivre cette politique afin que le pourcentage des classes à double flux diminue de 19 à 15% et celui du multigrade augmente de 3% à 24% des classes.

3. Accroître la sensibilisation en faveur de la scolarisation des filles. Combler le fossé entre filles et garçons pour ce qui est du taux brut de scolarisation.

4. Redéploiement des enseignants occupent un poste administratif. Cette réforme a connu un début d'exécution mais n'est pas complètement achevée.

5. Rationalisation de l'allocation des ressources ; réalisation en cours d'une étude sur la révision des dépenses publiques de l'éducation avec détermination du coût unitaire au niveau de l'enseignement technique où le travail devra être complété.

6. Diversification des sources de financement ; sensibiliser les collectivités locales, le privé et les ONG, les entreprises et les opérateurs économiques afin qu'ils s'investissent davantage dans l'œuvre d'éducation.

7. Poursuivre les réformes au niveau des universités et poursuivre notamment la mise en œuvre du PAES.

OS 8 : RENFORCER ET FACILITER L'ACCES A L'INFORMATION ET PROMOUVOIR LA COMMUNICATION SOCIALE

Le Gouvernement a adopté une stratégie de large concertation avec tous ses partenaires dans les domaines politique et socio-économique. La législation en matière de presse a favorisé le développement des médias. D'importants programmes d'information, d'éducation et de communication se développent dans plusieurs secteurs (santé , population environnement ...). Par ailleurs la formulation et l'élaboration de politiques économiques s'effectue en étroite collaboration avec les bénéficiaires qui jouent un rôle important dans leur mise en oeuvre. Cette approche contribue à faciliter l'adhésion des populations aux objectifs de développement:

1- Le renforcement des relations de partenariat entre l'administration et le Secteur Privé dans un cadre de concertation;

2- Renforcement du système sanitaire d'information, d'éducation et de communication par le développement des programmes et la diversification des canaux d'information;

3- Renforcement de la presse privée écrite par la création d'une centrale d'achat pour le papier;

4- Création de radios privées (Sud FM, Radio Dunya, Radio Nostalgie, Téranga FM...);

5- Adoption de la politique sectorielle des télécommunications et privatisation de la SONATEL;

6- Accès aux réseaux mondiaux (Internet);

7- Mise en place du programme national de développement de l'information scientifique et technique avec le CNDST;

OS 9. POURSUIVRE LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES ET ATTENUER LES TENDANCES DEMOGRAPHIQUES DEFAVORABLES

Les objectifs de la DPP ont été traduits en action dans le cadre du PAIP1; ce qui a permis de réduire de l'indice synthétique de fécondité à 5,7 en 1997. Les politiques de promotion des femmes et des enfants commencent à porter ses fruits. L'approche-genre est de plus en plus utilisée. Par ailleurs le nouveau programme d'investissement du secteur de la santé est adopté.

1- Adoption d'une politique sectorielle de la Santé (PNDSS, PIS) avec:

- l'octroi de l'autonomie financière aux hôpitaux et aux autres structures sanitaires;
- Amélioration du système de production, d'approvisionnement et de distribution des médicaments et la rationalisation de leur utilisation ;
- Définition d'un statut juridique pour les organisations de santé communautaire ;
- Révision des textes sur l'utilisation des fonds communautaires affectés à la santé ;

2- Finalisation du Programme de Lutte contre la Pauvreté (PNLP);

3- Adoption du Plan d'Action National pour la Femme (PNAF);

4- Plan d'action pour l'Enfance en cours d'élaboration;

5- Élaboration d'une politique sectorielle du ministère de la Famille de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale ;

6- Élaboration d'une politique nationale de l'emploi;

7- Exécution d'un important programme de formation à l'attention du personnel de Santé;

8- Extension des programmes d'IEC en matière de population aux réseaux spécialisés (islamologues , parlementaires s, journalistes , troisième âge ...) ;

9-Elaboration du deuxième programme d'action et d'investissement pour la population (PAIP 2);

10- Poursuite de la politique de promotion de la scolarisation de la petite fille qui produit de bons résultats (le taux brut de scolarisation des filles a atteint 55,5% contre 46,6ù en 1994/95 ;

1. La réorganisation du Ministère de la Santé doté d'un nouvel organigramme.
2. La réforme des hôpitaux qui jouissent désormais d'un statut d'autonomie de gestion.
3. Amélioration du système de production, d'approvisionnement et de distribution des médicaments et la rationalisation de leur utilisation.

14. Définition d'un statut juridique pour les organisations de santé communautaires.

15. Recrutement de 250 agents sanitaires par an à partir de 1997.

16. Création et mise en place du cadre institutionnel du programme de lutte contre la pauvreté (PLP) par arrêté du Premier ministre ;

17. Elaboration du plan d'action de la femme depuis avril 1997 par le Gouvernement.

18. Elaboration de la politique nationale de l'emploi.

OS 10. ASSURER UNE SAINE GESTION DES RESSOURCES DE L'ENVIRONNEMENT POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE.

Plusieurs actions ont été menées dans ce domaine. L'Etat a ratifié plusieurs conventions notamment la convention sur la désertification. L'adoption du PNAE , en tant que cadre d'interventions coordonnées et de pilotage, constitue l'acte majeur pour la mise en œuvre de cette orientation stratégique .

1- Délimitation des zones de pêche pour mettre fin au climat conflictuel entre les différentes pêcheries est déjà réalisée;

2- Poursuite de la butanisation et de l'utilisation des foyers améliorés;

3- Mise en place du Programme de formation et d'information pour l'environnement (PFIE) au niveau de l'enseignement élémentaire et du Programme Sahélien Environnemental pour l'enseignement Secondaire;

4- Formulation d'une stratégie pour la mise en place de la Fondation pour l'environnement;

6- Validation en cours du Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE);

7- Validation en cours du Plan d'Action Foncier;

8- Projet d'harmonisation des différents codes en cours(environnement, forestier, minier, ...);

9- Meilleure gestion des ressources en eau grâce :

- à la mise en place d'un réseau national de surveillance continue de l'évolution des ressources et à la mise en œuvre de mesures de protection et de reconstitution des nappes ;

- au décret d'application du code de l'eau et aux textes de création d'un Comité technique et d'un Conseil supérieur de l'eau en cours d'approbation ;

- à la modernisation des outils de gestion en vue d'assurer une exploitation rationnelle des ressources en eau.

Plusieurs actions ont été menées dans ce domaine . L'Etat a ratifié plusieurs conventions notamment la convention sur la désertification

1- Délimitation des zones de pêche pour mettre fin au climat conflictuel entre les différentes pêcheries est déjà réalisée;

2- Poursuite de la butanisation et de l'utilisation des foyers améliorés;

3- Mise en place du Programme de formation et d'information pour l'environnement (PFIE) au niveau de l'enseignement élémentaire et du Programme Sahélien Environnemental pour l'enseignement Secondaire;

4- Formulation d'une stratégie pour la mise en place de la Fondation pour l'environnement;

6- Validation en cours du Plan National d'Actions pour l'Environnement (PNAE);

7- Validation en cours du Plan d'Actions Foncier;

8- Projet d'harmonisation des différents codes en cours(environnement, forestier, minier, ...);

9- Meilleure gestion des ressources en eau au niveau de l'hydraulique rurale et agricole grâce :

- à la mise en place d'un réseau national de surveillance continue de l'évolution des ressources et à la mise en œuvre de mesures de protection et de reconstitution des nappes ;

- au décret d'application du code de l'eau et aux textes de création d'un Comité technique et d'un Conseil supérieur de l'eau déjà adoptés par un conseil interministériel (la phase test a déjà trouvé l'accord de financement);

- à la modernisation des outils de gestion en vue d'assurer une exploitation rationnelle des ressources en eau.
- A la remise en eau de la basse vallée du Ferlo, en attendant la réalisation de l'étude de faisabilité des autres vallées.
-

10. Au niveau de l'hydraulique urbaine et de l'assainissement, on note :

- une amélioration notoire de la disponibilité en eau dans la région de Dakar, grâce à la restriction des débits de nuit et surtout envers les maraîchers
- la lutte contre les fuites d'eau grâce à une politique de sectorisation du réseau et de renouvellement du réseau
- une amélioration de la potabilité de l'eau dont la qualité bactériologique est de 96% et sa qualité physico-chimique est de98,8% en décembre 1997;

11. Adoption du code de la pêche et signature de son décret d'application.

12. Plan directeur des pêches en cours d'élaboration.

13. Adoption du nouveau code forestier et signature du décret d'application ;

14. Démarrage du programme de gestion durable et participative des énergies traditionnelles ;

15. Finalisation de l'étude de faisabilité pour la promotion de l'utilisation du kérosène par les ménages.

16. Mise en place d'un plan de suppression progressive de la subvention sur le gaz butane(juillet 98-janvier 2002).

17. Décision de libéraliser le prix du charbon de bois.

18. Mise en place du programme de lutte contre la pauvreté et de projets d'appui spécifiques

19. Plan d'action pour l'Emploi en cours d'adoption.

II. LA SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE ET INSTITUTIONNELLE.

En 1998, les résultats provisoires ont montré un taux de croissance de l'économie de 6,1% contre 7,5% attendu dans le cadre des projections du Plan. Malgré ce retard observé, des efforts certains ont été faits en 1996 et 1997 et ont bien eu des influences positives sur l'économie et la situation sociale. Ce chapitre examine successivement l'évolution de la compétitivité de l'économie sénégalaise et la situation dans le développement humain durable.

II.1 La compétitivité de l'économie

L'économie sénégalaise, à l'instar de celles des pays en développement, souffre de l'insuffisance des investissements qui s'explique par le faible niveau de l'épargne nationale et l'évolution timide des flux d'Investissements Etrangers. Compte tenu des objectifs de croissance forte et durable, le niveau de compétitivité est encore bien en dessous des attentes, malgré une réaction positive du secteur productif durant ces dernières années. En effet, le PIB ne cesse de croître. En moyenne ces trois derniéres années ont enregistré une croissance de prés de 5,6% soit plus du double du croît démographique . Ceci qui induit une amélioration du niveau de vie des Sénégalais.

Le Commerce extérieur a affiché un profil assez satisfaisant au cour de la période, avec un taux de croissance estimé en 1998 à 26%. Cette évolution s'explique par une progression plus significative des exportations par rapport aux importations. Le taux d'exportation (Exportations /PIB) s'est établi à 30,6% en 1998 contre 28% en 1997. Le taux de pénétration des Importations (Importations / Demande intérieure), indicateur d'intensité de

la concurrence étrangère sur le marché intérieur, a reculé en passant de 28% en moyenne entre 1995 et 1997 à 25% en 1998.

Les performances commerciales qui ont été enregistrées tiennent à une bonne relance de la croissance depuis la dévaluation, qui s'est maintenue en 1998. Par contre malgré les réformes nouvellement entreprises, l'espace économique tarde à être attractif même si l'environnement politique et social est resté relativement stable.

Les résultats obtenus dans le domaine de la compétitivité s'expliquent par divers facteurs qui s'expriment en termes de contraintes et d'atouts à travers les flux d'investissements, la qualité du secteur productif et la mobilisation des ressources.

II.1.1 Les sources de croissance

Depuis le début du IX éme Plan, la croissance économique dépasse régulièrement le seuil de 5%. En 1998 (Les compte économiques utilisé sont ceux de la DPS/ MEFP) un rattrapage est observé à la suite du ralentissement de 1997. La PIBE est passée de 5,7% en 1997 à 6,7% en 1998. Cette évolution s'est accompagnée d'un changement de structure du Pib. Les contributions sectorielles dans la formation de la PIBE ont été sensiblement modifiée en faveur des secteurs secondaire et tertiaire. Entre 1997 et 1998, la part du secondaire est passée de 19,8% à 20,6% et celle du tertiaire, de 50,4 % à 51,3 %. Sur la même période, le secteur primaire a enregistré une légère baisse de son poids qui passe de 19,0% à 17,8%. En effet, les fortes croissances des secteurs de l'élevage et de la pêche ont permis de contenir le recul du primaire du fait d'un secteur agricole qui ne cesse de régrésser ces deux dernières années. La croissance du primaire est estimée en 1998 à **-0,8** %. Il importe d'insister sur la perte de vitesse de l'agriculture , qui enregistre une baisse importante.

Les performances récentes du secondaire sont dues à une bonne tenue des activités du sous secteur des autres industries, des BTP et des huileries qui ont enregistré en 1998, des croissances respectives de 9%, 16% et 5%. Les industries extractives connaissent par contre un ralentissement de leur croissance après la forte poussée de 1997. Le tertiaire, s'est légèrement contracté en 1998 à cause de la baisse enregistrée par les sous secteur des transports et du commerce qui sont passés respectivement de 10,5% et 7,4 en 1997 à 9% et 7% en 1998.

Tableau 1 : Contribution des différents secteurs à la pibe

	1996	1997	1998
PRIMAIRE	**20,5**	**19,0**	**17,8**
AGRICULTURE	10,5	8,9	7,6
ELEVAGE	7,0	7,1	7,1
PECHE	2,2	2,3	2,4
FORET	0,7	0,7	0,6
SECONDAIRE	**19,5**	**19,8**	**20,6**

INDUSTRIES EXTRACTIVES	0,2	0,2	0,2
HUILERIES	0,5	0,3	0,3
ENERGIE	1,9	1,9	1,9
BTP	4,6	5,0	5,5
AUTRES INDUSTRIES	12,4	12,3	12,7

TERTIAIRE	**48,8**	**50,4**	**51,3**
TRANSPORTS	10,9	11,4	11,7
COMMERCE	20,4	20,9	21,0
AUTRES SERVICES	17,5	18,1	18,6
PIBE	**88,7**	**89,2**	**89,7**
Service non marchand	**11,3**	**10,8**	**10,3**
total	**100**	**100**	**100**

Répartition du PIB en 1996

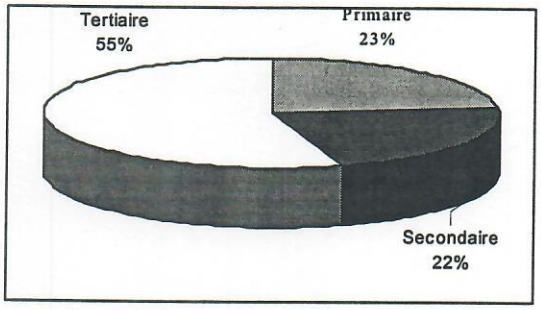

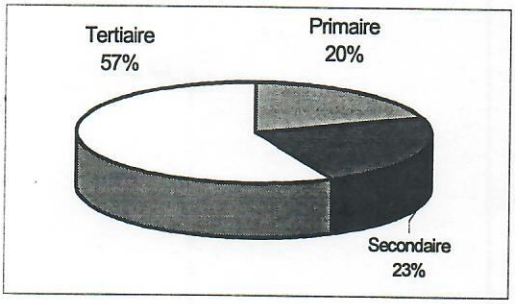

Répartition du PIB en 1998

Tableau 2 : Taux de croissance du PIB réel des secteurs

	1996	1997	1998
PRIMAIRE	**7,5**	**-2,2**	**-0,8**
AGRICULTURE	10,9	-10,7	-8,7
ELEVAGE	4,0	6,0	6,0
PECHE	5,3	10,1	8,0
FORET	2,0	2,0	2,0

SECONDAIRE	**7,4**	**6,7**	**10,5**
INDUSTRIES EXTRACTIVES	-10,8	19,6	10,0
HUILERIES	-9,1	-28,6	5,0
ENERGIE	4,3	7,2	6,4
BTP	17,5	14,9	16,0
AUTRES INDUSTRIES	5,4	4,7	9,0

TERTIAIRE	**5,3**	**8,6**	**8,1**
TRANSPORTS	4,0	10,5	9,0
COMMERCE	5,6	7,4	7,0
AUTRES SERVICES	5,9	8,8	8,8
PIBE	**6,3**	**5,7**	**6,7**
Service non marchand	**1,1**	**1,2**	**1,2**
Pib Cst	**5,6**	**5,2**	**6,1**

Tableau 3 :Taux de croissance des emplois du PIB

	1996	1997	1998
CONSOMMATION FINALE	**3,3**	**2,2**	**2,7**
MENAGES	3,8	2,4	3,0
ADMINISTRATIONS	0,7	0,7	0,6
(BIENS ET SERVICES)	**0,2**	**0,2**	**0,2**
(SALAIRES)	0,8	0,8	0,7
FBCF	**10,0**	**13,0**	**16,1**
MENAGES	**17,5**	**10,0**	**10,5**
ADMINISTRATIONS	**4,5**	**6,0**	**11,0**
ENTREPRISES	**10,0**	**16,0**	**19,0**
DEMANDE INTER. TOTALE	4,3	3,8	0,1
BALANCE BIENS & SERVICES	44,8	33,4	-7,2
EXPORTATIONS	**8,0**	**8,2**	**8,2**
BIENS	**8,7**	**9,0**	**9,0**
SERVICES	7,0	7,0	7,0
IMPORTATIONS	**3,0**	**3,4**	**3,9**
BIENS	3,0	3,5	4,0
SERVICES	3,0	3,0	3,5

Toutes les composantes de la demande ont augmenté au cours de la période 1997/1998.

Tableau 4 : Evolution des emplois du PIB

	1996	1997	1998
CONSOMMATION FINALE	**3,3**	**2,2**	**2,7**
FBCF	**10,0**	**13,0**	**16,1**
EXPORTATIONS	**8,0**	**8,2**	**8,2**

Tableau 5 : Poids des différents emplois du PIB (en %)

PIB	1996	1997	1998
CONSOMMATION FINALE	**80,9**	**78,6**	**76,0**
MENAGES	68,6	66,8	64,8
ADMINISTRATIONS	12,3	11,8	11,2
BIENS ET SERVICES	2,7	2,6	2,4
SALAIRES	9,6	9,2	8,7
FBCF	**14,4**	**15,5**	**17,0**
MENAGES	2,4	2,5	2,6
ADMINISTRATIONS	3,0	3,0	3,1
ENTREPRISES	9,1	10,1	11,3
DEMANDE INTERIEURE	**95,3**	**94,1**	**93,0**
BALANCE COMMERCIALE	**4,7**	**5,9**	**7,0**

EXPORTATIONS	**29,2**	**30,0**	**30,6**
BIENS	17,1	17,7	18,2
SERVICES	12,1	12,3	12,4

IMPORTATIONS	**24,5**	**24,1**	**23,6**
BIENS	17,8	17,5	17,1
SERVICES	6,8	6,6	6,5

Source : DPS/MEFP

L'examen comparé des contributions de la consommation, de la FBCF et des exportations sur la période 1996 – 1998 indique :

- Une croissance timide et régulière de la part des exportations dans le PIB qui s'établit à 30,6% en 1998 contre une moyenne de 24,4% entre 1994 et 1997;

- une baisse du poids de la consommation finale qui passe de 81% en 1996 à 76% en 1998 au profit des autres composantes de la demande ;

- la FBCF, facteur essentielle de croissance, a atteint 17% du PIB en 1998 contre 15,5% en 1997.

Du côté de l'offre , une baisse continue mais légère de la part des importations dans les ressources est également observée.

II.1.2 La dynamique du système productif.

D'une manière générale, le secteur productif connaît certaines difficultés d'ordre structurel notamment, l'inélasticité de l'offre, l'inadéquation du système de financement et la faible motricité des branches. Ces dernières années, un certain changement a pu être observé avec l'apparition de nouveaux créneaux, qui pourraient renforcer sensiblement les interdépendances entre les différents grands secteurs de l'économie. L'analyse des échanges inter-branches a prouvé des résultats intéressants sur le dynamisme inter et intra-sectoriel.

Le secteur des BTP constitue la principale branche motrice du système productif, avec un coefficient multiplicateur proche de 3,33 mais le contenu en importation (50%) y est relativement élevé malgré les développements récents des industries métalliques, du bois et des matériaux de construction. Suit l'Energie avec un important coefficient de produits importés (30%). L'Agriculture et l'Elevage viennent en dernière position ce sont les secteurs les moins intégrés à la dynamique de production. Le classement qui ressort de cette étude montre que le secteur primaire n'a pas une grande capacité de relance.

Les nouveaux créneaux de ces dernières années se rencontrent notamment dans l'industrie alimentaire, et les industries diverses qui consolident leur expansion. Ces créneaux contribuent à l'amélioration des interdépendances sectorielles.

Le Secteur Primaire

Le secteur primaire souffre toujours des contres performances du secteur agricole qui continue de subir les contre coups de la pluviométrie. En 1998, l'agriculture a de nouveau subi une baisse de 8,7% de sa production après les 10% en 1997.

La part de l'Agriculture dans le PIB a reculé ces deux dernières années : Entre 1995 et 1998, elle est passée de 10.3 % à 7,6%. Elle est surtout imputable à la chute des productions arachidière et céréalière, qui représentent une part importante de l'ensemble de la production du sous-secteur. Par contre, les productions cotonnière et horticole sont demeurées performantes en 1998.

La participation de l'Agriculture à l'alimentation reste faible. En effet les produits locaux n'ont pas encore la préférence des consommateurs. L'agriculture fournit cependant des produits intermédiaires destinés à l'élevage et aux industries de transformation. En amont de ce sous secteur, on retrouve les industries chimiques (production d'engrais) et mécaniques (machine outils) qui participent faiblement aux demandes de consommation. De manière générale, l'implication du secteur industriel dans la promotion et le développement de l'agriculture est encore très timide, malgré les nombreuses réformes et politiques entreprises au cours de la dernière décennie.

Le secteur forêt a une contribution encore faible dans la formation du PIB, malgré le dynamisme de la cueillette. Elle offre un produit intermédiaire aux activités comme la menuiserie de bois et la production de biens alimentaires. La consommation des ménages en bois de chauffe et en charbon de bois, a baissé au cours de cette période grâce aux mesures en faveur de la promotion du gaz naturel. La production de charbon de bois et de bois de chauffe est une source appréciable d'activité du secteur du transport Les produits de la cueillette sont de plus en plus utilisés dans la transformation industrielle. Ce processus mérite d'être soutenu dans le cadre d'une stratégie conforme aux orientations du IXème Plan d'Orientation. En terme de production, le secteur maintient son rythme de croissance en 1998.

Les gains de compétitivité réalisés par le secteur de la pêche depuis la dévaluation continuent d'assurer sa rentabilité. Il a enregistré une croissance en 1998, de 7%. Sa contribution à la formation du PIB primaire a atteint 12%. La pêche industrielle, malgré son dynamisme, est toujours dominée par l'activité artisanale qui contribue pour 78% des prises du secteur. En 1996, le secteur a enregistré un accroissement de l'offre de produits transformés. Cette tendance s'est poursuivie en'1997 et 1998. L'augmentation des entreprises de transformation et le développement des fabriques de glace, prouvent encore que le secteur de la pêche renforce sa motricité dans l'économie.

L'élevage est le deuxième sous secteur du Primaire après l'agriculture en terme de contribution au PIB (plus de 7%). En 1998, ce secteur a maintenu son rythme de croissance de 6% réalisé en 1997. Ce résultat s'explique en partie par l'importance de la demande de consommations intermédiaires des industries alimentaires (par le biais de l'abattage), de l'hôtellerie et de la restauration.

Le Secteur secondaire

Le secteur secondaire représentant 19,4% du PIB en 1996, a accru sa part en 1998. Ces performances cachent de grandes disparités au niveau des différents sous secteurs.

La production des huileries, après avoir connu une forte baisse en 1997, s'est redressée en 1998, enregistrant une croissance de l'ordre 5%. Sur le plan informel, une quantité de plus en plus importante d'arachide est transformée par les presses artisanales en milieu rural. La concurrence des autres huiles végétales au niveau mondial affecte bien les exportations d'huile d'arachide.

Le secteur énergétique, dont les biens et services sont consommés par toutes les branches et tous les agents économiques, manque d'efficacité en termes de coût et de qualité. Il a enregistré en 1998 une croissance de 6,2%, moins importante que celle de 1997 qui est de 7,1%.

Les "industries diverses" regroupent celles de la transformation du Bois, de la Confection, des Papiers - Carton, de l'Imprimerie et de la Mécanique. Ces sous-secteurs ont réalisé de bonnes performances en 1998. Cette tendance s'est confirmée, surtout pour le sous secteur de la Confection (Cuir, Textile) grâce au développement de nouveaux créneaux d'exportation. L'activité de fabrique d'instruments de musique continue de se confirmer tout comme l'activité de production de meubles.

Les Bâtiments et Travaux Publics constituent le secteur le plus important de l'économie du point de vue des effets d'entraînement. Aussi bien dans le secteur moderne que dans le sous secteur traditionnel, le rythme de croissance des BTP est sans précédent. Son poids dans le secondaire est passé de 18% en 1994 à 21,4% en 1997, pour atteindre en 1998, le taux de 26,6%. Son taux de croissance moyen au cours de cette période est de l'ordre de 13,8%. L'activité de fabrique de ciment souffre de saturation des capacités de production depuis 1994. En dehors des produits de la menuiserie métallique, le secteur des BTP demeure toujours un grand utilisateur de produits importés.

Le Secteur Tertiaire

C'est le secteur le plus important de l'économie du point de vue de sa contribution à la formation du PIB. Sa croissance en 1998 de 8,6% se justifie par le dynamisme des transports et télécommunications, du commerce et des autres services (hôtel-restaurants, banques et assurances, services immobiliers etc.) qui ont réalisé des taux respectifs de 10,5%, 7,4% et 8,8%.

Le sous-secteur des transports, facteur essentiel de compétitivité, joue un rôle important dans tous les domaines. Cette situation explique l'ampleur des réformes en cours et la nécessité de leur poursuite. Sa demande de produits intermédiaires est principalement adressée au secteur pétrolier. Au cours de la période récente (96/97), le secteur informel a davantage progressé au niveau routier avec l'affaiblissement du transport urbain structuré et la suppression du transport ferroviaire interurbain des voyageurs. Le transport routier des marchandises continu également de progresser mais est limité par l'absence d'axes routiers continus avec nos voisins. Globalement, le secteur des transports a connu une croissance

environ de 9% en 1998 contre 10,5% en 1997. Cette performance est due surtout au regain de dynamisme du trafic portuaire. Le frêt aérien, qui s'est légèrement redressé en 1995, enregistre une hausse de plus de 20% en 1996 en raison de l'augmentation des exportations de marchandises.

Dans le domaine des télécommunications, la croissance de la production est relativement élevée, du fait de la forte capcacité des secteurs à répondre à une demande en croissance et surtout de la diversification des produits téléphoniques.

Le tourisme occupe la deuxième place en matière de génération de recettes d'exportation après la pêche. D'après le taux de croissance des arrivées à l'aéroport de Dakar, le secteur a connu une évolution positive en 1997 et 1998 qui ne manquera pas d'influer sur l'hôtellerie.

Le Sénégal doit poursuivre sa politique d'amélioration de sa position compétitive pour attirer les capitaux en adoptant des mesures incitatives significatives aptes à consolider l'environnement du secteur privé. Il doit mettre à disposition des facteurs techniques de qualité et à des coûts proches des normes internationales (électricité, eau, transports, main d'œuvre, procédures,...). Le pays doit pouvoir jouer un rôle prépondérant dans la fourniture des services, tirant ainsi profit des atouts constitués par des télécommunications performantes et des ressources humaines ayant une grande capacité d'adaptation.

II.1.3 La politique des prix et des salaires

Le contexte économique est marquée par le désengagement de l'Etat de toutes les activités marchandes et la libéralisation des prix à l'exception des médicaments et d'une partie des prix des produits énergétiques(combustibles ligneux et le gaz). Elle sera libéralisée avec la réforme en cours du secteur Energie.

Inflation

Le pari d'une maîtrise de la variation des prix dans la fourchette de 2-3% en 1997 est tenu car l'inflation mesurée par l'évolution des prix à la consommation en milieu Africain à Dakar se chiffre à 1,8% contre 2,8% en 1996. L'indice harmonisé des prix à la consommation (l'IHPC) est en vigueur dans l'UEMOA a augmenté de 0,7% en glissement annuel pour le premier trimestre 1998.

Prix à la consommation

L'année 1997 confirme la décélération des indices de prix à la consommation observée depuis la dévaluation et surtout à partir de 1995. Aussi bien en milieu Africain qu'en milieu Européen, les taux de croissance annuelle se réduisent sensiblement. Ainsi l'indice de type Africain passe dans l'ensemble de 8,1% en 1995 à respectivement 2,8% et 1,8% en 1996 et 1997 tandis que l'indice de type européen passe à son tour de 4,1%en 1995 à respectivement 3,0% et 2,5% en 1996 et 1997.

Prix à la production

Pour les prix au producteur de l'arachide et du coton, ils sont librement déterminés par les organisations de producteurs et les industriels. Depuis la dévaluation il est constaté un relèvement progressif des prix : le prix de l'arachide est passé de 120f CFA en 1994 à 150f en 1997 et le coton est passé de 150 f à 180f pour la même période.

Pour les céréales les prix sont aussi entièrement libéralisés et les statistiques sont fournies par le Commissariat à la Sécurité Alimentaire(CSA) et par la SAED pour le riz paddy. Les prix du mil /sorgho et du mais ont connu une forte hausse en 1997 alors que le riz paddy a fluctué en dents de scie à cause de la compétitivité du riz.

Les salaires

Par rapport au bilan de 1997, la situation des salaires de la Fonction publique n'a guère changé. Au niveau du secteur privé, les négociations entre le patronat et les syndicats permettent chaque année de revoir les salaires catégoriels. Le SMIG fixé lui par voie réglementaire n'a pas changé depuis 1995 : il s'élève à 34850f CFA.

II.1.4 La relance de l'investissement

L'investissement est un levier central dans notre stratégie de croissance. Le taux de FBCF (FBCF/PIB) en volume est passé de 14.45% à 19.30% entre 1996 et 1998, soit un taux de croissance annuel moyen de 15,6%.

Au terme du neuvième plan de développement économique et social le taux d'investissement devrait atteindre au moins 20%.

Tableau 6 : Evolution de la FBCF (prix cst)

	1995	1996	1997	1998
FBCF	221,6	243,7	275,3	318,4
taux croissance	11%	9,9%	13%	16%
PIB (87=100)	1596,6	1686,8	1776	1895
FBCF/PIB	13,8%	14,45%	15,5%	16,8%
taux croissance		4,7%	7,2%	8,3%

Source : DPS, MEFP

Depuis 1995 , la FBCF, en termes réels et en niveau, s'est inscrite en hausse. La répartition de la FBCF (tabl n° 7 et 8) entre agents n'a pas beaucoup évolué depuis la dévaluation. Ce sont les ménages qui enregistrent, en volume, un ralentissement des investissements (17.5% en 1996 et 10% en 1997 et 10,4% en 1998). Les entreprises accélèrent le rythme d'investissement (10, 16 et 18% pour les mêmes années) .

Tableau 7 : Répartition de la FBCF entre agent (FCFA 1987) (en %)

Agents	1996		1997		1998	
Entreprises	153,7	*10%*	178,31	*16%*	211	*18%*
Ménages	39,82	*17,5%*	43,8	*10%*	48,36	*10,4%*
Administration	50,19	*4,5%*	53,2	*6%*	59	*10,9%*

Source : DPS, MEFP

TOTAL	340,6	224	-34%

La répartition sectorielle des demandes d'agrément montre une prépondérance du secteur secondaire (Industries) avec 77% pour 155 projets, suivi du Tourisme avec 12,7% pour 46 projets, du secteur primaire (Agriculture, Elevage et Pêche) avec 7,5% pour 66 projets. Les agréments, tous secteurs confondus, ont accusé un recul de 34.26% entre 1996 et 1997 à l'exception des secteurs Touristique (+46.9%) et des Services (+77%).

Tableau 12 : Investissements Publiques 1994-96

(Milliards de francs CFA)

	1995			1996			1997			1998
	Prévu	Réal	Taux	Prévu	Réal	Taux	Prévu	Réal	Taux	Prévu
Secteur	**88,60**	**56,80**	**64%**	**87,80**	**59,5**	**68%**	**87,60**	**30,04**	**34%**	**93,70**
Primaire										
Agriculture	46	21,4	47%	42,4	25,9	61%	35,17			40,83
Elevage	2,2	1,7	77%	3,04	2,33	77%	2,84			2,95
Sylviculture	8,7	5,7	66%	9,55	8,68	91%	11,67			10,30
Pêche	3,3	1,2	36%	1,83	1,06	58%	1,96			7,75
Hydraulique R	17,7	15,7	89%	14,7	8,88	60%	17,14			17,14
(Divers	10,7	11,1	104%	16,3	12,6	78%	18,82			14,73
Recherche)										
Secteur	**25,40**	**24,20**	**95%**	**24,12**	**13,70**	**57%**	**24,35**	**13,79**	**57%**	**37,06**
Secondaire										
Industrie	5,5	2,2	40%	4,41	1,77	40%	6,55			4,03
Industrie(extracti ve)	1	1	100%	0,85	0,85	100%	1,14			1,44
Energie	11,6	15,9	137%	11,5	6,39	56%	8,84			22,19
Divres	7,3	5,1	70%	7,36	4,69	64%	7,82			9,40
Secteur	**57**	**27,2**	**48%**	**53,2**	**23,9**	**45%**	**55,93**	**29,48**	**53%**	**48,89**
Tertaire										
Tourisme	0,6	0,5	**83%**	0,55	0,18	**33%**	0			0,00
Commerce					0,11		0,5			0,62
Transports	51,4	22,7	**44%**	49,4	21,8	**44%**	53,72			46,79
Télecommuni	2,8	2,5	**89%**	0			0,4			0,90
Divers (recher	2,2	1,5	**68%**	3,21	1,8	**56%**	1,31			0,58
che comprise)										
Quarternaire	**96,9**	**67,9**	**70%**	**109**	**81,7**	**75%**	**124,9**	**53,86**	**43%**	**140,8**
Assainissement	14,2	9,7	68%	47,3	5,19	11%	47,3			54,56
Logement	7,1	7,1	100%	4,68	8	171%	8,02			12,77
Santé	16,5	12,3	75%	13,6	9,57	70%	14,63			16,95
Enseignement	20,9	9,6	46%	17,8	20	112%	27,05			22,52
Divers	38,2	29,2	76%	25,1	38,9	155%	27,85			33,97
TOTAL	**268**	**176,1**	**65,7%**	**274**	**178,7**	**65,3%**	**292,7**	**127,17**	**43%**	**320,42**

Source : Direction de la coopération économique et financière

Tableau 13 :Volume et répartition de l'investissement public réalisé de 1994 à 1997 par secteur

(en milliards de f cfa)

	1994		1995		1996		1997		TOTAL	
	Mds	%	Mds	%	Mds	%	Mds	%	Mds	%
Primaire	45.1	37.1%	56.7	32.2%	59.4	33.2%	30.04	23.6%	191.24	31.7%
Secondaire	13.9	11.4%	24.2	13.8%	13.7	7.7%	13.79	10.8%	65.59	10.9%
Tertiaire	13.7	11.3%	27.2	15.5%	23.9	13.4%	29.48	23.2%	94.28	15.6%
Quaternaire	48.8	40.2%	67.9	38.6%	81.7	45.7%	53.86	42.4%	252.26	41.8%
TOTAL	121.5	100%	176.0	100%	178.7	100%	127.17	100%	603.37	100%

A défaut des bilans d'exécution, une analyse du PTIP permet de disposer d'indications concernant le niveau de disparités régionales des investissements publics.

Le Programme Triennal d'Investissement Publics (PTIP) 1998-2000 compte 358 projets pour une enveloppe prévisionnelle de 2.039.734 millions de F. CFA. Il est majoritairement composé de projets nationaux (c'est-à-dire ceux dont la répartition régionale n'est pas connue) avec 169 projets et 62,3% des investissement prévisionnels.

En seconde position vient la région de Dakar avec 77 projets et 8,4% des investissements. Elle est suivie de la région de Saint-Louis avec 7,9% de l'enveloppe prévisionnelle pour 31 projets.

Un troisième groupe a un taux avoisinant les 5%. Il s'agit de :

- du Niveau sous régional avec 4,66% pour seulement trois (03) projets ;

- la région de Tambacounda avec 4,39% pour seize (16) projets et ;

- la région de Ziguinchor avec 3,54% pour dix sept (17) projets.

Toutes les autres régions ont un taux inférieur à 3% : Kolda 2,28% pour cinq (05) projets ; Kaolack 2,17% pour onze (11) projets ; Diourbel 1,32% pour six (06) projets ; Thiès 1,25% pour quatorze (14) projets ; Fatick 1,14% pour cinq (05 projets et Louga 0,6% pour quatre (04) projets.

Les disparités constatées dans l'allocation régionale des enveloppes sectorielles s'explique en grande partie par la concentration très prononcée des secteurs au niveau de la région de Dakar et au niveau national.

Cependant, quelques sous-secteurs font exception avec une large couverture régionale. Il s'agit des transports routiers qui concernant 9 régions sur 10, de l'Agriculture avec 8 des 10 régions et de l'Education-Formation 7 sur 10 régions.

Tableau 14 : Répartition régionale du volume d'Investissements Publics
(en pourcentage)

Programme Triennal d'investissements Publics 1998/2000					
Répartition régionale du volume d'investissements					
Secteurs	PRIMAIRE	SECONDAIRE	TERTIAIRE	QUATERNAIRE	TOTAL
Dakar	1%	6%	14%	12%	8%
Diourbel	1%	0%	5%	0%	1%
Fatick	1%	0%	4%	0%	1%
Sous-rég	0%	29%	0%	0%	5%
Kaolack	4%	0%	3%	1%	2%
Kolda	12%	0%	2%	0%	2%
Louga	2%	0%	0%	0%	1%
National	45%	28%	42%	85%	62%
St-louis	20%	0%	4%	1%	8%
Tamba	6%	0%	15%	0%	4%
Thiés	1%	0%	4%	0%	1%
Ziguinchor	7%	0%	6%	0%	4%
TOTAL	100%	63%	100%	100%	100%

Tableau 15 : Répartition régionale du volume d'Investissements Publics
(en Milliards de fcfa)

Programme Triennal d'investissements Publics 1998/2000					
Répartition régionale du volume d'investissements					
Secteurs	PRIMAIRE	SECONDAIRE	TERTIAIRE	QUATERNAIRE	TOTAL
Dakar	6177	19589	46263	100394	172423
Diourbel	6616	1180	15519	3612	26927
Fatick	9000	360	13090	850	23300
Sous-rég	1606	93244	125	0	94975
Kaolack	27715	0	9283	7312	44310
Kolda	79548	0	6693	0	46467
Louga	12223	0	0	0	12223
National	311362	89703	136588	733142	1270795
St-louis	138775	0	14050	8248	161073
Tamba	38907	0	46962	3739	89608
Thiés	10141	150	14387	789	25467
Ziguinchor	48804	0	19970	3392	72166
TOTAL	690874	204226	322930	861478	2039734

L'évolution du contenu en FBCF des investissements publics et l'écart de plus en plus important entre réalisation et prévision révèle une faible efficacité de l'investissement public. Cette situation est imputable à la capacité de formulation et d'exécution des projets par les ministères techniques et aux procédures longues et complexes depuis l'évaluation ex-ante jusqu'à celle ex-post. L'absence de fiches d'exécution technique suite à l'évaluation ex-ante allonge les durées de mobilisation des ressources. Par ailleurs, la gestion administrative des projets pèse lourdement sur leur contenu en FBCF.

II.1.5 Le financement de l'investissement

L'investissement public est dans une grande proportion financé par les ressoures extérieures : 67% en 1994 et 74% en 1995. L'investissement privé est assuré essentiellement par le système bancaire et les capitaux étrangers. L'Etat a négocié certaines lignes de crédits domiciliées dans les banques au profit du privé.

Financement interne

Tableau 16 : Répartition des crédits moyen et long terme
(en milliards de f cfa)

	Moyen et long terme		
Activités	Déc. 1995	Déc. 96	Déc. 97
Agricoles et annexes	6. 5	7. 6	
minières	0.6	2.8	
Industrielles	26	39.7	
Bâtiments, T.P.	10.3	10.3	
Commerce[1]	99.6	105.1	
transports communications	6. 4	6.1	
Services divers	33.7	35.3	
TOTAL	183.1	205.1	

Source : Centrale des risques. BCEAO.

[1] Commerce de gros et détails, Restaurants, Hôtels

Les crédits à moyen et long terme au secteur privé, déclarés à la centrale des chiffrent en 1995 à 183.1 milliards et 205.1 milliards pour 1996. Les crédits à court terme ont en 1996 passant de 332.5 milliards à 246.1 milliards. En somme, le financement bancaire a atteint 515.5 milliards en 1995 et 451.2 en 1996.

Le rôle des systèmes de financement décentralisé est encore très faible dans le financement de l'investissement : les crédits octroyés étaient de 3,2 milliards en 1994 et 5,1 milliards en 1995.

Du côté de l'Etat, le budget consolidé d'investissement (BCI) a mobilisé 45.6 milliards FCFA en 1995, 39.6 en 1996, 50 milliards en 1997 et prévoit 70 milliards FCFA. Les ressources internes en capital par rapport aux recettes fiscales représentent en moyenne 11% sur la période 1995-1996 et la part du budget en capital sur les investissements du TOFE s'établit à 31.5%. En juillet 1997, seuls 10 milliards ont été mobilisés. En règle générale l'essentiel des dépenses est exécuté dans le dernier trimestre de l'année.

Financement externe

Les tirages sur les capitaux publics à long terme en 1994 et 1995 étaient de 120.5 et 109.6 milliards alors que les flux de capitaux privés de même nature, qui n'ont concerné que l'année 1994, étaient de 33 milliards. Ces tirages constituent des ressources sous forme de subventions ou de prêts à des conditions concessionnelles. Pour l'année 1997 les subventions constitueront 43% et les prêts 57%.

Les capitaux à long terme privés nets se sont chiffrés à 33.0 milliards en 1994 alors qu'ils étaient négatifs depuis 1991. Des données sur les capitaux privés ne sont pas disponibles depuis 1995 . Toutefois en raison du niveau de croissance élevé de la FBCF des entreprises privées on peut s'attendre à une évolution positive de l'investissement privé étranger dont l'ampleur reste à déterminer.

Financement non bancaire

Au titre du financement non bancaire, il est à noter la participation active des ONG , des communautés de base et des populations . L'absence d'un cadre adéquat de collecte de ces données ne permet pas d'en mesurer ni l'ampleur ni les principaux secteurs bénéficiaires .

Dans le cadre de la promotion de l'investissement, l'UEMOA a créé une bourse régionale dont la mise en service prévue en 1998 interviendra en 1999.
La réussite du marché boursier exige :
- un réseau bancaire solide capable de répondre en temps réels à la liquidation des titres ;
- un réseau de télécommunications très fiable et à moindre coût ;
- une structure d'arbitrage neutre, efficace et diligente ;
- des intervenants respectueux de la déontologie, une demande et une offre dynamiques que l'Etat devra promouvoir en jouant un rôle actif dans le marché boursier.

II.1.6. L'évolution des secteurs extérieurs

Les résultats du commerce extérieur restent encore faibles, bien que le taux de couverture ne cesse de s'améliorer (86% en 1995 et 88% en 1996 et 89% en 1997) . Le déficit de la balance commerciale a évolué comme suit : 139,9 Milliards en 1995 , 143,9 en

1996, 159,3 en 1997 et 146,1 en 1998[2]. Rapporté au PIB, ce déficit est de 6.2%, 5.9%, 6% et 5.1% respectivement en 1995, 96, 97 et 98.

Les exportations

Le différentiel moyen sur (1995-97) entre le taux d'exportation (20.62%) et le taux d'importation (26.45%) est de 5.83, expliquant en partie le déficit de la balance commerciale (144.9 milliards).

Ce déficit est en large partie imputable à la faible diversification des produits exportés dont l'essentiel est d'origine primaire (Produits pétroliers, Poissons, Sel, Coton) à hauteur de 43.4% des exportations FOB. En 1997, les Phosphates, les produits pétroliers et les produits des ICS font 20.2% des exportations. La rubrique « Autres produits » représentent 36.4%. Le poisson constitue le premier produit à l'export, et ce depuis 1995 avec une part moyenne de 32.80% sur 1995-98. Les trois premiers produits exportés (Poissons : 32.6%, Produits ICS : 13.9% Produits arachidiers : 8.40%) ont représenté en moyenne 55.11% des exportations courantes.

Tableau 17: Evolution des exportations

(en milliards FCFA)

PRODUITS	1995	PART	1996	PART	1997	PART	1998	PART
PRODUITS ARACHIDIERS	51,10	11,88%	40,90	9,13%	29,30	6,08%	34,70	6,68%
PHOSPHATES	16,40	3,81%	19,20	4,28%	17,70	3,67%	18,40	3,54%
POISSONS	137,20	31,90%	146,20	32,63%	162,90	33,81%	170,70	32,86%
SEL	4,70	1,09%	3,40	0,76%	5,70	1,18%	4,90	0,94%
COTON	8,70	2,02%	9,60	2,14%	11,00	2,28%	12,50	2,41%
PRODUITS PETROLIERS	8,70	2,02%	10,20	2,28%	12,70	2,64%	11,40	2,19%
ICS	59,40	13,81%	58,40	13,03%	67,10	13,93%	76,50	14,73%
AUTRES	143,90	33,46%	160,20	35,75%	175,40	36,41%	190,30	36,64%
COMMERCE SPECIAL FOB	430,1		448,1		481,8		519,4	
Trois premiers produits		57,59%		54,79%		53,82%		54,27%

Source : DPS/MEFP

Tableau 18 : Evolution des prix (f cfa / kg) des trois premiers produits exportés

Produits	1994	1995	1996	1997	1998	tc_96-98
Poissons						3,58%
Poissons frais	549	583,4	587,8	605,6	609,9	1,86%
Conserves	1278	1278	1292	1422	1432	5,29%
Produits ICS						7,12%
Engrais solide	106,7	123,8	121	123,7	128,2	2,93%
Acide phosphorique	168,7	149,8	160	191,2	198,2	11,30%
Produits Arachidiers						2,23%
Huile Brute	568,9	504,2	463,1	546,5	469,8	0,72%
Tourteaux	81,7	61,4	83,6	106,6	91,6	4,68%
Graines	351,9	270,2	277,8	295,4	285	1,29%

[2] Prévision

Les prix des principaux produits d'exportation du Sénégal sont en hausse sur la période 1996-1998. L'évolution de ces prix est modérée en rapport avec l'inflation mondiale sauf pour certains produits industrielles (acide phosphorique : 11,3% conserves 5,29%)

En ce qui concerne la destination géographique, nos clients sont d'abord européens avec une nette domination de la France. Dans la zone UEMOA, notre balance commerciale est excédentaire avec tous les pays sauf avec la Côte d'Ivoire. La destination Afrique hors UEMOA reste faible et celle de l'Amérique négligeable. Les données de 1990 donnent une indication claire de ces tendances avec l'Europe pour 53,8% dont 34,9% pour la France, 20,1% pour l'Afrique et 26,1% pour le reste du monde.

La pêche assure environ un tiers de la valeur des exportations : 162.90 milliards de francs cfa en 1997 soit un taux de croissance par rapport à 1996 de 11.4%. Les congelés (94.2 milliards) représentent 58% des tonnages exportés et les conserves de thon (68.7) prés de 42%.

Les exportations de produits des ICS concernent principalement les engrais solides, qui ont crû sur 1996-97 de 35.3% pour atteindre 67.1 milliards, et l'acide phosphorique (6.5% de croissance et pour 44.1 milliards).

Les produits arachidiers échangés sur les marchés extérieurs en 1997 ont enregistré un recul de leur chiffre d'affaire de 25% pour l'huile brute et de 49% pour les tourteaux .

Le secteur des huileries continue de perdre sa position de leader en raison du recul de la culture arachidière et surtout de la concurrence vigoureuse des produits oléagineux d'origine végétale sur le marché mondial.

Tableau 19 : Exportations de services (milliards f cfa)

SERVICES	1995	Poids	1996	Poids	1997	Poids	1998	Poids	tc_1995-97
FRET ET ASSURANCE	10,3	3,3%	12,1	3,8%	12,7	3,7%	13,2	3,7%	11,0%
AUTRES TRANSPORTS	31,1	10,0%	40	12,4%	42,8	12,6%	44,5	12,5%	17,3%
VOYAGES	83,8	26,9%	83,4	25,9%	89,7	26,4%	95,2	26,8%	3,5%
REVENUS INVESTISSEMENTS	13,8	4,4%	14,9	4,6%	15,3	4,5%	15,8	4,4%	5,3%
ADMINISTRATIONS	96	30,8%	79,6	24,7%	82,8	24,4%	87,1	24,5%	-7,1%
AUTRES SERVICES	76,7	24,6%	92,5	28,7%	96,2	28,3%	99,5	28,0%	12,0%
CREDIT	311,7		322,5		339,5		355,3		4,4%
Servces/exp (%)	42		42		41		40,6		

Les exportations de services ont enregistré une croissance de 4.4% entre 1995 et 1997, traduisant un bon comportement du secteur des invisibles sur les marchés extérieurs. Seuls les services échangeables de l'Administration ont baissé de –7.1%, consécutivement au mouvement de désengagement de l'Etat au profit du secteur privé. Les « Autres services » constituent le poste le plus important avec environ, en moyenne sur 1995-97, 27% des services exportés et un taux de croissance moyen annuel de 12%, suivent les « voyages » (26% et 3.5%).

Les importations

Tableau 20 : Evolution des importations

(milliards f cfa)

IMPORTATIONS (milliards F CFA)	1995	POIDS	1996	POIDS	1997	POIDS	1998	POIDS	tc moyen
PRODUITS PETROLIERS	68,6	9%	90,2	12%	111,4	13%	107,5	12%	27,43%
PRODUITS ALIMENTAIRES	188,3	25%	195,1	26%	182,9	22%	178,7	21%	-1,44%
AUTRES PRODUITS ALIMENTAIRES	98,3	13%	61,7	8%	72,7	9%	74,2	9%	-14,00%
BOISSONS ET TABACS	8,1	1%	7,1	1%	9,3	1%	8,1	1%	7,15%
AUTRES BIENS DE CONSOMMATIONS	99,2	13%	104	14%	111,6	14%	119,4	14%	6,07%
BIENS D'EQUIPEMENT	89,9	12%	95,2	13%	107,2	13%	126,4	15%	9,20%
BIENS INTERMEDIAIRES	195,7	26%	207,5	27%	230,5	28%	248,7	29%	8,53%
COMMERCE SPECIAL CAF	748,1	100%	760,8	100%	825,6	100%	863	100%	5,05%
Trois premiers produits importés		65%		67%		64%		63%	

Source : DPS/MEFP

Les importations de biens ont enregistré une légère tendance à la hausse (5.1% sur 1995-97) sous l'impulsion des produits pétroliers, des biens d'équipement et des biens intermédiaires.

La dépendance aux importations de biens alimentaires (riz pour 63 milliards, blé pour 26.6 et sucre pour 20.5) reste importante. Les produits alimentaires ont représenté, en 1997, 24.3% des importations totales soit un coût de 182.9 milliards, accusant une baisse par rapport à 1996 de –6.3%. Depuis 1995, c'est le poste qui a enregistré le plus grand recul : -15,4%.

Après 1994, le solde de la balance commerciale est resté déficitaire malgré une hausse spectaculaire des exportations en valeur (qui sont passées de 395,5 milliards de francs cfa en 1994 à 428,7 en 1995 et 501,5 en 1996) liée notamment aux exportations de produits halieutiques, de produits arachidiers et des produits des ICS.

Tableau 21 : Importations de services

(Milliards F CFA)

SERVICES	1995	POIDS	1996	POIDS	1997	POIDS	1998	POIDS	tc_1995-97
FRET ET ASSURANCE	84,6	21,7%	88,4	23,2%	94,7	23,8%	99,1	24,3%	5,8%
AUTRES TRANSPORTS	44,8	11,5%	40,6	10,7%	42,2	10,6%	43,5	10,7%	-2,9%
VOYAGES	35,8	9,2%	31,4	8,3%	32,7	8,2%	34,9	8,6%	-4,4%
REVENUS INVESTISSEMENTS	101,8	26,1%	81,5	21,4%	81,8	20,6%	83,9	20,6%	-10,4%
ADMINISTRATIONS	86,6	22,2%	91,9	24,2%	96,7	24,3%	96,7	23,7%	5,7%
AUTRES SERVICES	36,8	9,4%	46,5	12,2%	49,4	12,4%	49,4	12,1%	15,9%
DEBIT	390,4		380,3		397,5		407,5		0.9%
Services/ Importat (%)	34,3		33,3		32,5		32		

Tableau 22 : Evolution prix (f cfa / kg) à l'Import

	1995	1996	1997	1998	tc_96-98
Produits pétroliers					**-1,3%**
Pétrole brut	66,8	80,8	95,5	83,9	1,9%
Produits finis	78,8	93,9	97,7	85,6	-4,5%
Produits alimentaires					**1,9%**
Riz	152	147,4	156,8	150,7	1,1%
Blé	203,7	184,6	206,4	213,6	7,6%
Sucre	119,8	135,6	129	127,9	-2,9%

Les prix du pétrole brut a légèrement augmenté contrairement aux produits finis qui ont reculé (4,5%). Pour les biens alimentaires , le prix du blé a enregistré une hausse importante (7,6%).

Les importations de services ont progressé de pour les exportations. L'amélioration du solde de la balance des services (20 mds en 1996 et 5 mds en 1997) est dûe à l'évolution plus rapide des exportations par rapport aux importations (0.9% sur 1995-97, contre 4,4%).

Les revenus des investissements versés au reste du monde constituent le poste le plus importants (22% environ en moyenne) bien qu'ayant une tendance à la baisse (-10.4% sur 95-97). Le poste « Autres services » révèle une croissance importante.

En résumé les performances limitées du commerce extérieur sont à mettre en rapport avec la faible compétitivité de nos biens manufacturés, la faible diversification des produits exportés (principalement des produits dits traditionnels) et le peu d'efficacité des systèmes d'incitation à l'exportation.

Pourtant, depuis la dévaluation l'indicateur de compétitivité mesuré par le taux de change effectif réel est resté relativement stationnaire depuis 1990, alors que le taux de change effectif nominal par rapport à un ensemble de pays clients[3] (absorbant plus de 70% de nos exportations) tend à la baisse depuis 1994.

Les composantes de notre balance des paiements sont particulièrement marquées par des soldes déficitaires à l'exception des transferts sans contrepartie et parfois des flux de capitaux.

Le déficit le plus important se situe au niveau de la balance commerciale qui passe de 143,9 milliards en 1996 à 153,9 en 1997. Un des facteurs explicatifs réside dans l'évolution des importations de produits pétroliers et des biens d'équipement.

[3] France, Inde, Italie, Pays-Bas, Espagne, Philipines, Mauritanie, Royaume-Uni, Japon, RFA, Gambie, USA, Belgique, Nigéria, Thailande, Iran, Portugal, Grèce.

La balance des services s'améliore de plus en plus. en raison des performances très positives du secteur tourisme et des remises de dettes substantielles obtenues. Notre pays dispose de potentiels importants dans le domaine des services. Il est donc urgent de concrétiser l'objectif de faire de Dakar un centre de services et d'élargir l'espace touristique national, de même que les produits offerts. Le solde de la balance des services est passé de – 57.8 Milliards en 1996 à 57.9 en 1997.

La balance des transferts est la seule à enregistrer un excédent : 19.8 milliards en 1995, 20.5 en 1996 et 21.2 en 1997.

La balance des capitaux s'est particulièrement améliorée à la suite d'un traitement du stock de la dette par le Club de Paris. Notre pays n'est pas éligible à l'initiative conjointe (Banque Mondiale, FMI) « Pays Pauvres Lourdement Endettés ».

Les capitaux publics nets se sont chiffrés à 48,6 milliards en 1995, 33.9 en 1996 et 43.8 en 1997.

Notre pays, ces dernières années, a fortement améliorée sa solvabilité extérieure en respectant à bonne date tous ses engagements financiers. Le Financement exceptionnel qui s'est réduit au seul rééchelonnement épouse une forte tendance à la baisse : 72,6 milliards en 1995 , 36,2 en 1996 et 24 en 1997.

Le déficit du compte courant a représenté –1.1% du PIB en 1995, -1.3% en 1996 et – 1.6% en 1997. Hors dons, il est de –9.2%, -7.7% et –7.5%.

II.1.7 La politique financière

L'un des volets essentiels de notre stratégie de croissance est la mise en place, à travers d'un système financier solide capable de mobiliser l'épargne, intérieure comme extérieure, et de la canaliser vers des investissements productifs.

En effet l'expérience a montré que l'inefficience des systèmes financiers et leur manque de diversification réduisent la capacité d'investissement des opérateurs économiques et par conséquent le potentiel de croissance. Renforçer durablement les circuits d'intermédiation financière et les adapter aux potentialités des secteurs d'activité économique devrait permettre de sortir du cercle vicieux des taux d'épargne, d'investissement et de croissance faibles.

La politique monétaire

Elle est définie par les Etats et mise en œuvre par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). Cette dernière doit assurer la sauvegarde de la monnaie commune et pourvoir au financement de l'activité et du développement économique.

Aussi la maîtrise de l'inflation constitue un objectif stratégique. En effet, en réduisant les incertitudes susceptibles d'altérer ou de reporter les décisions des agents économiques par le biais des anticipations rationnelles et/ou adaptatives, tant au niveau de la production, de la consommation que de l'investissement et des échanges, la stabilité des prix est de nature à favoriser une croissance saine et durable et conditionne la compétitivité des économies.

La flexibilité accrue de la politique des taux d'intérêt s'inscrit dans le cadre d'une nécessaire adaptation aux mutations de l'environnement interne et externe.

Le nouveau dispositif est articulé autour de :

- la réduction du rôle de la monnaie centrale au profit d'une mobilisation de l'épargne intérieure ;
- la substitution de mécanismes indirects, axés sur le libre jeu des forces du marché, aux mécanismes administratifs d'allocation du crédit ;
- le renforcement de la surveillance bancaire à travers l'institution d'un organe de contrôle supranational.

Dans ce cadre, l'institut d'émission a procédé à un profond réaménagement de la grille de ses taux directeurs, à la libéralisation des conditions de banque et à la réforme du marché monétaire qui est désormais axé sur un système d'adjudication. Il s'agit à travers ses réformes d'améliorer la mobilisation des ressources financières intérieures et leur allocation optimale aux activités économiques.

Les principaux instruments sont :

- des taux d'intérêt flexibles ;
- la poursuite de la politique active d' « open market » ;
- l'activation éventuelle du système de réserves obligatoires.

La mise en œuvre du nouveau dispositif de gestion financière a conduit à des résultats probants. Elle a en particulier contribué à la restauration de la liquidité et de la solvabilité des banques.

Les Autorités Monétaires ont aussi accru la diversification des instruments de mobilisation de l'épargne et de financement de l'économie par :

- une titrisation de ses concours : les titres émis servent de support au marché monétaire rénové qui repose depuis le 01 juillet 1996 sur un véritable système d'« open-market » ;
- le démarrage de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) dont les objectifs sont l'organisation d'un marché unifié des fonds prêtables, l'attraction des capitaux en quête de placement et la rationalisation des instruments de privatisation.

En outre, la BCEAO a initié sur le plan réglementaire :

- la confection d'un plan comptable bancaire dont l'application est effective depuis 1996 ;
- un référentiel comptable communautaire, le Système Comptable Ouest-Africain (SYSCOA) pour les entreprises non financières à compter du 01 janvier 1998 ;
- La promotion d'un système financier mutualiste pour pallier la disparition des banques de développement et des institutions spécialisées dans le financement du monde rural

Les deux premiers instruments permettront la production de bilans normalisés et fiables facilitant l'analyse par les banques des performances et des perspectives financières des entreprises et, partant l'évaluation de leurs risques, créant ainsi les conditions d'une meilleure mise en œuvre de la politique monétaire.

Le système des réserves obligatoires

L'assiette est composée des dépôts à vue et de l'encours des crédits et prêts. Les coefficients de réserves sont fixés à 3%. Ces derniers ainsi que les crédits à long et moyen termes seraient affectés d'un coefficient nul au départ, qui pourraient être ultérieurement modulés en fonction des objectifs de la politique monétaire. Les comptes de correspondants étrangers et les prêts interbancaires à court terme sont exclus du champ de l'assiette.

Les conditions de banque

Elles sont réglementées par les dispositions prévues par l'arrête portant publication du taux de l'usure. Elle stipule que le taux effectif global (TEG) d'un prêt ou de toute convention dissimulant un prêt d'argent ne peut dépasser 18% l'an pour les prêts consentis par les banques et 27% l'an pour les prêts consentis par les autres institutions financières .

En ce qui concerne les conditions créditrices, seule sera réglementée la rémunération de l'épargne suivant le régime suivant :

- dépôts à vue: libre,
- comptes et livrets d'épargne: 3,5% fixe
- plans d'épargne-logement: 3,5%
- autres produits spécifiques d'épargne: libre minimum,
- comptes à terme et bons de caisse à moins d'un an et d'un montant inférieur à 5

Millions de F CFA: taux du marché monétaire diminué de deux points, à plus d'un an est inférieur à 5 millions libre, à plus d'un an et supérieur à 5 millions libre.

En contrepartie de la libéralisation des conditions de banque, les établissements devront communiquer à la Banque Centrale la grille de leurs taux, et l'afficher au niveau des guichets.

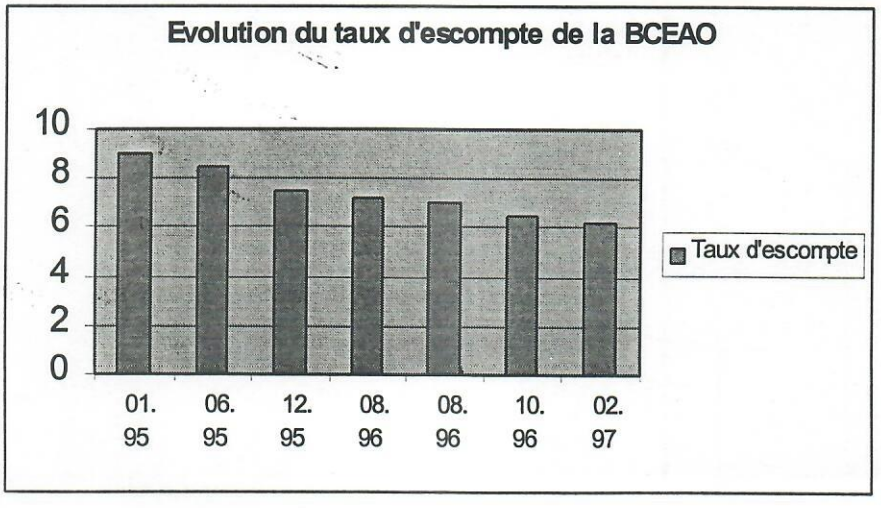

Ces résultats satisfaisants obtenus viennent consolider la .viabilité financière de l'Etat et l'option en matière de développement durable choisie par le Pays.

III .2 Le Développement humain durable

Dans cette évaluation du IX ème Plan le développement humain et le développement durable sont considérés de façon séparée même si l'un englobe l'autre. Etant entendu que la finalité du développement est avant tout le développement humain qui ne peut se concevoir sans la préservation du patrimoine naturel des générations futures.

Le développement durable traitera le cadre de vie (urbanisme et habitat, accès à l'eau potable et assainissement) mais aussi des problèmes d'environnement, de préservation des ressources naturelles mais aussi de sécurité alimentaire et de lutte contre la pauvreté.

III.2.1. Le développement durable.

L'environnement peut être considéré comme l'ensemble des éléments physiques ou biophysiques (naturels ou artificiels) et des facteurs économiques, et socio -politiques qui ont un effet sur le processus de maintien de la vie la transformation et le développement du milieu des ressources naturelles ou artificielles et des activités humaines.
Sa gestion et sa protection passent donc par la lutte contre toutes formes de dégradation de ces ressources naturelles et contre les différentes pollutions et nuisances en vue d'améliorer les conditions de vie des populations dans le respect de l'équilibre du milieu ambiant.

La variable environnementale doit être prise en compte dans le processus de prise de décisions économiques notamment dans le domaine des secteurs productif et d'appui à la production (agriculture, énergie etc..) mais surtout en ce qui concerne le cadre de vie. Le *développement durable* suppose que les objectifs actuels de développement concourent à la satisfaction des besoins essentiels d'aujourd'hui, sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins.

La préservation de l'environnement et la gestion planifiée de l'exploitation des ressources naturelles ne se limitent pas seulement à une approche quantifiée en rythme de croissance. Elles comprennent aussi une dimension économique et sociale que traduit le concept de «développement humain durable ». Ainsi tout exercice de planification et de gestion de l'économie nationale doit intégrer la problématique environnementale dans la définition des politiques et stratégies de développement économique et social.

Le Sénégal pays sahélien est aujourd'hui confronté à un problème de développement dans un contexte de dégradation accéléré de ces ressources naturelles du fait principalement de la croissance démographique et des effets persistants des cycles de sécheresse. Les risques d'épuisement des stocks ichtyologiques, des forêts et de la couche fertile de terre arable, la prolifération des déchets industriels, urbains et domestiques, les progrès alarmants de la pollution de l'air et de l'eau, l'explosion urbaine et ses corollaires demeurent, sans doute, les phénomènes environnementaux les plus préoccupants (cf rapport de suivi de 1997).

Il s'avère dés lors nécessaire de procéder à l'état des lieux des ressources naturelles pour mesurer l'ampleur de leur dégradation :

- les superficies des forêts naturelles, qui en 1980 représentaient 8,1 millions d'ha, se sont réduites en 1990 à 7,5 millions d'ha, avec la dégradation du couvert végétal qui a engendré la disparition de 7,4% de celui –ci en 10 ans ;

- entre 1980 et 1990, les ressources ligneuses ont accusé une baisse annuelle de 2 millions de m^3. Au même moment, la productivité naturelle a connu une baisse de 0,1 à 0,4m^3/ha/an dans le Nord et 1,5 à 3m^3/ha/an dans le sud ;

- les sols se dégradent sous l'effet conjugué d'une érosion éolienne ou hydrique intense en général et de la salinisation et de l'acidification des zones littorales Ces effets se sont accentués du fait de la combinaison de l'extension des cultures de rente (arachide surtout) et de pratiques culturales peu respectueuses de l'environnement (suppression des jachères, l'utilisation insuffisante ou inappropriée de fertilisants), ce qui engendre une forte réduction des rendements agricoles.

Deux facteurs déterminants menacent directement l'avenir des ressources forestières au Sénégal ; la sécheresse et la désertification. Sur le premier, l'homme n'a quasiment pas d'emprise. Par contre, le second, qui peut être accéléré par le premier, peut être maîtrisé et vaincu.

- les ressources halieutiques s'épuisent rapidement du fait de la pêche industrielle essentiellement maritime dont les mises à terre sont officiellement estimées à 100.000 tonnes en moyenne par an, mais fréquemment accusée de surexploiter certaines espèces. Parallèlement, la sécheresse et la modification du régime du fleuve Sénégal consécutive à la construction des barrages de Diama et Manantaly ont contribué à réduire considérablement les captures au niveau du plateau continental faisant ainsi passer la production de 20 000 tonnes à 8 000 tonnes à cause de l'obstacle physique à la migration de certaines espèces dans le fleuve et de la destruction des zones d'habitat et de reproduction des espèces suite aux endiguements ;

- la dégradation des ressources en eau se manifeste par l'intrusion marine. Ce phénomène dépasse fréquemment le seuil des 100mg/l (la salinité de l'océan étant de 36mg/l). A cela s'ajoute la pollution des eaux douces souterraines par l'infiltration des eaux de ruissellement drainant des pesticides, des germes pathogènes divers provenant de décharges publiques ou de déchets non traités. A titre indicatif, la concentration de nitrates atteint à Thiaroye 16 fois le seuil de tolérance admis (800mg/l au lieu de 50mg/l) ;

- la production agricole par tête d'habitant se réduit sans cesse sous l'effet de la dégradation générale des conditions écologiques. De ce fait, le taux de couverture des besoins alimentaires par la production agricole intérieure ne dépasse guère 52% ;

- l'augmentation de la population urbaine et sa paupérisation croissante ont eu des effets négatifs sur l'environnement et l'aménagement adéquat du cadre de vie. De, plus, les problèmes liés à la gestion des ordures ménagères, des produits

chimiques, des déchets dangereux, des émissions de gaz à effets de serre et substances appauvrissant la couche d'ozone et à la pollution par les eaux usées domestiques et industrielles constituent une menace permanente pour la santé publique et une limitation des utilisations environnementales.

La concentration urbaine s'accompagne de problèmes et risques industriels auxquels les hommes sont exposés .Ainsi, DAKAR, avec plus de 2 millions d'habitants, abrite près de 95% des unités industrielles du pays ; d'où les menaces réelles qui pèsent sur les populations et l'environnement avec la prolifération des rejets et risques industriels dans les zones de HANN, BEL AIR et THIAROYE SUR MER.

Ces risques, accentués par la vétusté des installations et la présence d'habitations à proximité des zones industrielles et portuaires, concernent essentiellement :

- le manque de traitement des déchets solides, liquide et gazeux rejetés par les unités industrielles ;
- le transbordement ou le débarquement de matières et substances dangereuses au niveau du port autonome de Dakar ;
- la pollution de l'air et de l'eau ;
- la manipulation et le transport hors norme prescrite de sécurité de produits chimiques et d'hydrocarbures ;
- la non existence de périmètres de sécurité entre unités industrielles et zones résidentielles ;
- le manque de moyens adéquats de contrôle de la pollution industrielle et urbaine ;
- les émissions poussiéreuses à ciel ouvert à partir de carrières et d'effluents toxiques au niveau de certaines unités de production.

La croissance urbaine n'a pas été accompagnée de programmes conséquents d'équipement des villes . En effet le niveau d'accès aux services de base est resté faible (seulement 33% des ménages sont branchés aux réseaux d'adduction d'eau potable) ainsi que les systèmes d'assainissement avec un taux de raccordement à l'égout insignifiant par rapport aux besoins des populations .

En zone urbaine, environ 28 % des ménages ne disposent d'aucune installation sanitaire. Seules cinq villes (Dakar, Saly Portudal, St-Louis, Louga et Kaolack) , ont des réseaux d'égoût classiques. Le taux de raccordement y est très faible soit 15%. Cela résulte en partie du coût élevé des branchements individuels (prés de 250 000 Fcfa par branchement en dehors du matériel à la charge de l'abonné). Les infrastructures d'assainissement de ces villes se présentent comme suit:

Tableau 32 : Situation du réseau d'assainissement en 1997.

Villes Assainies	Population	Importance de l'infrastructure			Populations Desservies	Taux de Desserte
		Linéaire Réseau	Nbre de st. Relev	Nbre de step		
DAKAR	1 930 000	630 km	26	2	810 000	49%
Saint-Louis	145 000	35 km	6	1	48 000	42%
Louga	70 000	18 km	5	1	4 000	22%
Kaolack	170 000	16 km	4	1	6 750	6%
Saly	(Hotels)	4,5 km	2	1	(hotels)	4%
Portudal						99%
Thiés	233 000		inachevé			0%

Source : ONAS

Environ seuls 76 % des habitants des villes et des périphéries urbaines bénéficient actuellement des dispositifs d'assainissement individuels : fosse septique (68 %), fosse étanche (25 %), latrines (7 %) tandis que la majeure partie des eaux ménagères est déversée dans la rue, ce qui aggrave les risques de pollution.

En milieu rural, le pourcentage des ménages dépourvus de toute installation sanitaire est de 62 % et il n'existe aucun système d'assainissement collectif. La solution classique utilisée pour l'évacuation des excréta reste le plus souvent l'usage des latrines traditionnelles qui présentent pourtant des risques de contamination et de nuisance. En effet des latrines de type VIP (latrines à fosse ventilée) sont réalisées mais leur nombre reste très insuffisant. Quant aux eaux ménagères, elles sont rejetées dans le sol ou dans les cours d'eau, ce qui peut provoquer une perturbation de l'équilibre écologique et à terme une modification de la faune et de la flore. Ainsi de nombreux puits, souvent de faible profondeur, encore utilisés, sont particulièrement exposés aux infiltrations d'eaux usées.

L'insuffisance des systèmes d'assainissement ou d'égout, la pollution des lacs et des nappes souterraines font courir à la population de graves risques sanitaires. Des actions de sensibilisation du public sur l'hygiène sont attendues des pouvoirs publics à travers les programmes d'approvisionnement en eau.

Malgré cette importante dégradation des ressources naturelles, le Sénégal dispose encore de potentialités naturelles qu'il importe de valoriser rationnellement en vue d'en préserver la base dans la perspective d'un développement viable à long terme. En effet l'inventaire des différentes potentialités nous donne la situation suivante :

* les estimations de 1992 en bois de service indiquent l'existence de potentiel de 49 millions m^3 dont 92% sont localisés dans les trois régions forestières (Kolda, Tambacounda et Kaolack) ;

* un potentiel de ressources en eau globalement satisfaisant et comprenant d'une part, des eaux de surface dont les plus importantes sont celles du fleuve Sénégal (bassin de

220.000 km^2 avec 60.000 au Sénégal), du fleuve Gambie (bassin de 77.000km^2 dont 54.600 au Sénégal), et du fleuve Casamance (bassin de 20.150km^2) et d'autre part des eaux souterraines estimées à plusieurs centaines de milliards de m^3 de réserves qui peuvent pallier les insuffisances pluviométriques ;

*les terres cultivables sont estimées à 3,5 millions d'ha dont 2,4 millions effectivement exploitées, ce qui laisse une marge théorique de quelque 1,1 millions d'ha ;

* une dizaine d'aires protégées à l'échelle nationale ou réserves couvrant quelques 2.200.000 ha parmi lesquelles, le parc national des oiseaux du Djoudj, celui de Niokolo Koba à l'écologie, la faune et la flore suffisamment variées occupent une place importante et constituent un atout certain en matière d'éco-tourisme, moyennant des investissements et aménagements appropriés ;

* la pêche et l'aquaculture continentales présentent un potentiel assez appréciable mais sous-valorisé du fait d'une organisation et d'un système de gestion à améliorer grâce à l'adoption en janvier 98 d'un nouveau code de la pêche;

enfin, dans le domaine minier et énergétique, les réserves prouvées de fer au Sénégal oriental représenteraient 700 millions de tonnes de minerai ; la tourbe dans les Niayes et les delta du Sine Saloum et de la Casamance, un potentiel global de 52 millions de m^3 auxquelles s'ajoutent quelques poches d'hydrocarbures (gaz à Diamniadio et pétrole du Dôme Flore au large de la Casamance), les réserves aurifères de la Falémé (Sabodala), et enfin les phosphates de Matam.

III.2.2 Le développement humain.

L'objectif de compétitivité de l'économie oblige aussi l'Etat à augmenter ses investissements publics et à jouer un rôle important dans la valorisation des ressources humaines (éducation, santé...), et dans l'organisation institutionnelle de la solidarité nationale au moment où les solidarités traditionnelles se fissurent.

La Population

Le Sénégal connaît une croissance démographique relativement rapide. La population, estimée en 1998 à plus de 9 millions d'habitants, est caractérisée dans sa composition par les proportions relativement importantes de jeunes de moins de 20 ans (58%) et de femmes (52%). Cette situation traduit la nature et l'importance relative des efforts entrepris en 1998 pour une prise en charge correcte des besoins en matière de santé, d'éducation et d'emploi des jeunes et aussi des actions de développement à intensifier en direction des femmes urbaines et plus encore pour celles en zone rurale où l'on assiste de plus en plus à un exode massif de la population active masculine.

Une autre caractéristique de la population est sa répartition inégale sur le territoire avec des densités variant de 3400 hbts par Km2 à Dakar à 6 hbts au km2 à Tambacounda. La croissance continue de la population urbaine surtout dans la ville de Dakar (3.400 hbts au

Km2) engendre une pression de plus en plus accrue sur les infrastructures publiques et pose à terme les problèmes de salubrité d'emploi et de sécurité.

Il y a lieu actuellement de noter avec satisfaction un recul du nombre moyen d'enfants pour les femmes en fin de procréation. En effet, l'Indice Synthétique de Fécondité (ISF) est passé de 7,1 enfants en 1978 à 5,7 en 1997. Le niveau de la fécondité a baissé dans l'ensemble même si des disparités subsistent entre le milieu urbain et le milieu rural ou selon le niveau d'instruction des femmes.

Situation des femmes

Au Sénégal, les femmes constituent 52% de la population et 58% d'entre elles ont mois de 20 ans. Elles constituent 18% des chefs de ménage. Leur contribution à l'économie pourtant significative est peu prise en compte dans les statistiques nationales et leur potentiel productif est sous valorisé.

La situation des femmes est marquée par une dualité entre d'un côté un accroissement des responsabilités familiales qui les a placées au cœur des stratégies de survie en temps de crise (perte d'emploi du chef de famille, émigration des hommes) et de l'autre, un faible accès et contrôle sur les ressources financières et productives. Les femmes sont présentes dans tous les secteurs de la production. Elles représentent 39% de la population active au niveau national.

En milieu rural, elles représentent 75% de la population active et participent à hauteur de 81% aux travaux agricoles. En zone urbaine, le secteur moderne n'accueille que 7,6% des femmes ; elles occupent 15% des emplois dans le secteur public, principalement dans l'enseignement et la santé et 4% des emplois dans le secteur privé où elles se retrouvent particulièrement dans les catégories professionnelles peu spécialisées surtout dans les industries alimentaires, pharmaceutiques et cosmétiques.

En milieu rural comme urbain, la surcharge de travail domestiques ne favorise pas le développement d'activités de renforcement des capacités managériales et de promotion économique.

Les discriminations observées dans l'accès à certains emplois, le faible niveau de formation des femmes, leur faible niveau d'informations sur les potentialités des différents secteurs et leur accès difficile au crédit et aux ressources productives, leur non intégration dans les systèmes de production dominants font que la majorité des femmes travailleuses exerce dans le secteur informel où les revenus tirés de leurs activités couvrent à peine leurs besoins de survie et ne leur permettent pas d'accéder à une certaine autonomie.

Les taux de mortalité maternelle (510 pour 100.000 naissances) et infantile (62 pour mille) restent élevés en raison : **i)** de l'insuffisance de soins de santé prénatals, postnatals et obstétriques (21% des femmes enceintes ne subissent pas d'examen prénatal) ; **ii)** un mauvais état nutritionnel des femmes enceintes (48% souffrent d'anémie nutritionnelle) ; **iii)** l'âge précoce auquel ont lieu les premières grossesses (14,3% avant l'âge de 16 ans) ; **iv)** les pratiques traditionnelles telles que l'excision et les mutilations génitales des femmes (qui affectent 20% des femmes) et ; **v)** la faiblesse du taux d'utilisation des contraceptifs (9%).

La situation en matière d'éducation révèle des écarts importants entre les sexes. 78% des femmes âgées de plus de 15 ans sont analphabètes. Le taux de scolarisation était de 55,5% pour les filles en 1998 (68% pour les garçons). On a noté au cours des années 90 une croissance continue de la part des filles dans les effectifs scolarisées due en partie aux campagnes de sensibilisation en faveur de la scolarisation des filles. Toutefois le maintien des filles dans le système éducatif continue de poser de sérieux problèmes en raison des pesanteurs socio- culturelles et des déperditions scolaires dues aux abandons, à l'éloignement des structures, au coût élevé du matériel et de la paupérisation grandissante des familles qui pousse les filles de plus en plus tôt dans la sphère productive.

Toutes ces situations affectent la capacité des femmes à participer efficacement aux activités économiques et politiques du pays de même qu'elles réduisent leurs aptitudes et leur pouvoir de décision. Le faible pouvoir économique va de pair avec une sous représentation dans les instances de prise de décision au niveau local, régional et national.

Les difficultés identifiées à différents niveaux affectent plus durement celles qui vivent des situations particulières de détresse: femmes et jeunes filles travailleuses domestiques, handicapées, prostituées, réfugiées et déplacées et dont la prise en charge demande des interventions spécifiques.

La situation des jeunes

Au Sénégal la jeunesse constitue la couche de la société de la plus importante. Les jeunes de moins de 20 ans représentent plus de 57% de la population. Ils sont confrontés à de multiples problèmes aussi bien dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la santé que l'insertion socio-économique.

- Sur le plan de l'éducation et de la formation :

le taux de scolarisation est estimé en 1996-1997 à 59,70% (selon les statistiques scolaires et universitaires, année scolaire 1997-1998, Direction de la Planification et de la Réforme de l'Education (DPRE/MEN) avec une présence plus faible pour les filles. Les problèmes de survie font que beaucoup de parents retirent leurs enfants des écoles et, parmi ceux qui arrivent en fin de cycle primaire, moins de 20 % font des études secondaires.

De plus, l'insuffisance des écoles de formation professionnelle, des centres de protection et de réinsertion sociale , des infrastructures socio-éducatives et de loisirs rend difficile un bon encadrement et l'épanouissement de la jeunesse qui peut être tenté par la drogue ou la délinquance. L'augmentation de la consommation des drogues et le développement de la vente des stupéfiants (l'âge de la délinquance qui se situe entre 10 et 12) par les jeunes eux-mêmes se répercutent sur leur santé mentale. Parmi la population en danger moral, 52 % des jeunes interpellés l'ont été pour usage ou trafic de drogue (UNICEF 93).

- Dans le domaine de l'emploi : selon l'Enquête sur le Priorités (ESP), le taux de chômage général est estimé à 10,3%, alors que celui au niveau des jeunes se chiffre à 37,13% pour la tranche d'âge de 15 à 24 ans et de 63,61% pour celle de 15 à 34 ans. Ainsi, près de 2/3 des chômeurs sont des jeunes, et dans ce pourcentage, une grande partie est constituée par les

La Santé

Les infrastructures sanitaires et sociales restent toutefois assez vétustes et réparties de façon inégale. La croissance démographique exerce une pression sur les structures et accélère leur dégradation. Le nombre des hôpitaux est passé de 7 à 17 entre 1960 et 1995 mais près de la moitié de ceux-ci (7 sur 17) est concentrée dans la région de Dakar alors que Fatick et Kolda n'en disposent pas.

Le Sénégal compte actuellement 52 centres de santé soit 1 centre de santé pour 152 000 habitants avec de grandes disparités régionales. La plupart d'entre eux rencontrent des difficultés dans le domaine de l'hospitalisation et de la prise en charge des urgences obstétrico-chirurgicales.

Au niveau périphérique, le Sénégal compte 733 postes de santé soit une couverture passive de 1 PS/11 000 hbts (norme = 1 PS/10 000 hbts). Le système de recouvrement mis en place avec l'Initiative de Bamako (IB) permet aux postes de santé d'atteindre un niveau de fonctionnement correct avec des taux de recouvrement de 1,12.

Les centres de promotion et de réinsertion sociale (CPRS) sont aujourd'hui très vétustes et peu fonctionnels faute de moyens adéquats. De plus la couverture est faible avec seulement 1 CPRS pour 208 394 habitants (norme = 1 CPRS pour 30 000 habitants).

Il existe des dépôts communautaires de médicaments au niveau des centres de santé et des postes de santé. Le développement des infrastructures communautaires (dépôts de médicaments) est motivé par une volonté du Gouvernement de favoriser l'appropriation du système de santé par les populations. Le plateau technique de ces structures reste faible et peu fonctionnel. A cela s'ajoute un mode d'organisation et de gestion inapproprié ainsi qu'un engorgement des structures hospitalières découlant de la croissance démographique.

Aux niveaux secondaire et tertiaire, le système de recouvrement mis en place n'est toujours pas opérationnel malgré l'existence de comités de santé au niveau des hôpitaux. Ces comités de santé connaissent beaucoup de problèmes de gestion. Les prestations secondaires et tertiaires demeurent chères et ne peuvent être supportées par les populations en dehors de tout système de solidarité adapté. Toutes ces raisons font que les hôpitaux rencontrent des problèmes de fonctionnement de plus en plus importants.

Le personnel sanitaire demeure, encore mal réparti. La quasi-totalité des spécialistes du privé comme du public – du CHU notamment – exerce à Dakar et les normes de personnel définies par les différentes structures sont loin d'être atteintes. Cette situation entraîne un engorgement des structures de la capitale avec une baisse de la qualité des services et un délaissement des structures de référence régionales.

Sur le plan de la politique du médicament, la disponibilité des médicaments essentiels est effective au niveau des structures de base. Cela explique en partie l'amélioration de la fréquentation des postes de santé et centres de santé constatée depuis 1992 avec l'installation de l'Initiative de Bamako. La rationalisation de la prescription et les efforts de gestion menés au niveau périphérique ont beaucoup contribué à ce succès. Il faut cependant regretter l'absence d'une véritable promotion des médicaments essentiels « génériques » notamment en

direction du secteur privé pour régler les problèmes de disponibilité et d'accessibilité des médicaments essentiels à tous les niveaux.

D'une manière générale, les résultats obtenus restent encore mitigés. En effet, le taux de mortalité général demeure toujours élevé : il est passé de 25 pour mille en 1978 à 18 pour mille en 1996. Le taux de mortalité infantile (0 à 4 ans) est passé de 68 pour mille en 93 à 60 pour mille en 1996. La baisse relativement importante de cette mortalité est due essentiellement à la qualité de la surveillance des moins de 1 an chez qui, la couverture vaccinale dépasse 60% pour la plupart des antigènes. Malheureusement, la surveillance des enfants se relâche dès la fin de la série vaccinale, ce qui gêne énormément le bon déroulement des programmes de nutrition, de lutte contre la diarrhée et de lutte contre le paludisme. La situation est encore plus grave en zone rurale où le taux de mortalité juvénile peut être deux fois plus élevé par rapport à la zone urbaine.

Actuellement, les indicateurs sanitaires démontrent qu'il existe 1 hôpital pour 500 000 habitants, 1 médecin pour 13 000 habitants, 1 sage-femme pour 3 000 habitants et enfin 1 infirmier d'état pour 4 000 habitants. Ce qui est loin des normes de l'OMS qui prévoit entre autres 1 hôpital pour 150 000 habitants. Cependant depuis 1993, l'Etat ne cesse de faire des efforts et a décidé d'augmenter la part du secteur de la santé de 0,5% chaque année afin d'atteindre les 9% préconisés par l'OMS à l'an 2000. Le budget de 1997 représente 7,75% du budget national alors qu'en 1996 il était de 7,25%. **(8,25% en 1998 ?).**

L'éducation

De nombreuses études ont montré l'impact positif de l'éducation sur la qualité des ressources humaines, et de façon générale sur le développement d'une nation. C'est fort de cela que le Gouvernement du Sénégal a très tôt considéré ce secteur comme une priorité en lui accordant plus de 30% du budget national. Cependant, malgré les efforts importants consentis par les autorités gouvernementales et les partenaires au développement, le secteur de l'éducation traverse une crise. Des facteurs tant internes qu'externes ont porté préjudice à ses performances. A l'extérieur, des coûts élevés, combiné avec un taux de croissance de la population jeune, ont sérieusement entravé les efforts des pouvoirs publics chargés de répondre à la forte demande d'éducation. A l'intérieur du secteur, l'inefficacité du système de gestion et de planification du secteur ont compromis un développement durable du secteur de l'éducation. La qualité et l'efficacité à tous les niveaux en ont pâti. Les taux de réussite aux examens sont faibles et les taux de redoublements et d'abandons élevés. Les coûts de l'enseignement secondaire et supérieur sont particulièrement élevés en raison d'une politique libérale d'admission et de redoublements. Les programmes de l'enseignement professionnel et supérieur ne sont pas adaptés aux besoins du marché du travail. Les besoins d'enseignement demeurent limités et mal répartis entre zones urbaines et rurales.

Le système éducatif du Sénégal se caractérise par les niveaux et types d'enseignement suivants :

- enseignement préscolaire ;
- enseignement élémentaire ;
- enseignement moyen général et technique ;
- enseignement secondaire général et technique ;

- enseignement normal ;
- enseignement supérieur, grandes écoles et facultés ;
- enseignement spécial.

- **L'éducation préscolaire**

L'éducation préscolaire est facultative. Elle est destinée aux enfants de 3 à 6 ans et existe généralement dans les agglomérations urbaines. (72% des établissements sont localisés à Dakar, Thiès et Ziguinchor). En 1997-1998, il existait 270 établissements d'éducation préscolaire qui totalisaient 19 880 enfants. Par rapport aux années précédentes, nous constatons une stagnation du secteur public. En effet, ne faisant pas partie des premières priorités du Gouvernement, l'éducation préscolaire n'a pas encore bénéficié d'un développement intensif planifié (seulement 0,6% du budget de fonctionnement de l'Etat lui est consacré). Comparé au secteur public, on notera la forte proportion d'établissements du secteur privé qui possède 65% des effectifs.

- **L'enseignement élémentaire**

L'enseignement élémentaire dure normalement 6 (six) ans et s'étale du cours d'initiation au cours moyen 2ème année (CM2). Les effectifs sont passés de 610 946 en 1987 à 1 026 570 élèves en 1998, ce qui constitue un accroissement de 53% sur la période. Toutefois, il faut souligner que malgré les efforts importants, le taux brut de scolarisation (selon la DPRE) qui passe de 59,7% en 96/97 à 61,7% en 97/98 demeure faible comparé à la moyenne africaine qui est de 79%. Ces mêmes disparités se retrouvent entre les régions (Dakar et Ziguinchor ont atteint 90% du taux brut de scolarisation alors que Diourbel avec 30,9% et Kaolack avec 40,5% sont encore loin de la moyenne nationale). Le secteur privé y absorbe environ 10,4% des effectifs en 96/97.

- **L'enseignement moyen**

Le nombre de CEM croît depuis quelques années principalement à cause de nouveaux établissements créés dans le secteur privé et ceci principalement dans les centres urbains. En effet, le nombre de CEM passe de 324 en 1996/97 (secteur public :158 ; secteur privé :176) à 379 (secteur public :167 ; secteur privé :212) en 1997/98. Avec un total d'inscrits au CEM pour l'année scolaire 97/98 de 155 790 élèves, le taux de scolarisation de la tranche d'âge concernée a été de 20,6% ; celui des filles a été de 15,4% alors que celui des garçons est de 26,2%. Le TBS a connu un léger recul par rapport à celui de l'année précédente qui était de 21%. Le taux de réussite au BFEM en 97/98 était de 55,07% contre 50,92 en 1996/97.

- **L'enseignement secondaire général et technique**

Le collège d'enseignement secondaire général comprend 3 (trois) années d'études (de la seconde à la terminale). En 97/98, le nombre d'établissements de l'enseignement secondaire général et technique était de 79 (secondaire général :69 dont 35 public et 53 privé ; secondaire technique :10 dont 6 public et 4 privé). Seul le public offre l'enseignement technique industriel. Les établissements privés s'intéressent aux disciplines commerciales et

occupés et 219 617 chômeurs. Au niveau national, le taux d'activité est de 59% tandis que celui du chômage s'élève à 7,5%.

Dans la fonction publique, avec la mise en place du programme de départs volontaires initié dans le cadre du PAMLT (1985-1995), les effectifs ont baissé au cours de cette période de plus de 400 agents soit 0,6% par an. En 1995, le nombre d'agents de l'Etat estimé à 66 000 personnes a atteint 67 100 en 97.

Dans le secteur productif, l'enquête sur l'industrie sénégalaise effectuée dans la période 1992-1995 a montré que l'industrie alimentaire était le premier secteur pourvoyeur d'emplois avec près de 11 000 permanents et 13 000 saisonniers. Le rapport du syndicat patronal des industriels du Sénégal (SPIDS) a montré que ce syndicat regroupe en 97-98, 79 entreprises industrielles qui ont réalisé un chiffre d'affaires global de 651 milliards de F CFA et employé 13 645 personnes.

Par ailleurs, le secteur informel joue un rôle majeur dans la création d'emplois au Sénégal. Il est constitué de petites et micro-entreprises qui ont des effectifs réduits et un niveau d'organisation comptable sommaire. Ce secteur connaît cependant une dynamique qui peut favoriser le passage de certaines unités non structurées vers des entreprises plus organisées.

La baisse des revenus réels par habitants des ruraux et la baisse constante des rendements sont autant de facteurs qui expliquent la faiblesse de l'emploi rural. Sur l'ensemble du territoire, les activités agricoles (agriculture, élevage, pêche, foresterie) ne permettent qu'un faible taux d'occupation de la population rurale. Le taux d'occupation moyen y est estimé à 38%.

Le sous-emploi et les faibles revenus semblent avoir incité les ruraux vers le développement de la pluriactivité. Il importe donc de noter que l'emploi rural non agricole prend de plus en plus d'importance.

La Pauvreté

Les mécanismes générateurs de pauvreté agissent surtout au niveau communautaire en milieu rural, tandis qu'en milieu urbain, ils interviennent beaucoup plus au niveau des individus, des familles et des ménages. La pauvreté urbaine exprime une vulnérabilité qui semble le plus souvent transitoire et donc réversible à plus ou moins brève échéance, alors que la pauvreté rurale semble chronique.

La pauvreté en milieu rural est souvent synonyme de faible revenu monétaire, de faible niveau de l'autoconsommation, de difficultés d'accès au crédit et de faible couverture des services sociaux. Le revenu annuel moyen par ménage est 3,5 fois inférieur à celui enregistré en milieu urbain. Les difficultés d'accès au crédit rural et le manque d'encadrement réduisent les paysans à des formes de production de subsistance qui ne permettent pas de dégager le surplus nécessaire pour l'accumulation locale.

Le revenu monétaire des couches pauvres dans les zones rurales provient principalement des revenus de la culture arachidière, des activités non agricoles et des transferts. Dans les régions marquées surtout par des années de sécheresse, la baisse de revenus s'est traduite par la baisse

de la consommation alimentaire des ménages et le recours à d'autres produits de substitution moins riches.

En milieu urbain, les indicateurs de pauvreté les plus pertinents se rapportent à l'accès aux services urbains, à l'accès à la propriété foncière et à la possibilité pour les couches les plus vulnérables de trouver un système de solidarité et d'appui. D'après l'ESAM (94-95), les ménages détenteurs de biens fonciers représentent 61,1%. Près de 55% détiennent des terres agricoles et 7,3% possèdent des terrains à bâtir. Les ménages ont en moyenne 3,07 biens fonciers soit 2,98 terres 2,98 terres agricoles et 0,08 terrains à bâtir. La part des terrains d'habitation est relativement faible du fait que c'est un bien non stable. Ils sont constructibles et sont achetés généralement pour l'acquisition d'un logement.

Les populations pauvres ont développé des stratégies de survie qui, pour la plupart, se traduisent par des pressions encore plus intenses sur les écosystèmes et les ressources naturelles. La lutte contre la pauvreté est d'autant plus une urgence que la pauvreté et la dégradation des écosystèmes entretiennent un cercle vicieux dont les manifestations se révèlent désastreuses à la fois pour l'homme et la nature. A titre d'exemple en milieu rural, l'absence de système approprié d'évacuation des effluents (eaux usées agricoles et domestiques, déchets) contribue à la pollution des nappes phréatiques par les latrines.

C'est pourquoi à côte de la lutte contre la pauvreté, les actions de développement durable doivent être entreprises pour briser ce cercle. Le développement durable suppose la satisfaction des besoins des populations présentes tout en préservant celle des générations futures. Cela nécessite ainsi de restaurer le potentiel de production et d'établir une adéquation entre la demande et l'offre en produit naturel. Il s'agira surtout de mettre en cohérence les politiques macro-économiques et sectorielles tout en tenant compte des contraintes du court terme qui sont surtout liées à la paupérisation notamment en corrigeant les déséquilibres entre les évolutions démographiques et le potentiel productif des écosystèmes et en harmonisant l'exploitation des ressources, investissements et changements institutionnels afin de garantir le renforcement du potentiel présent et à venir.

II.2.3. La Bonne Gouvernance

Si le terme gouvernance est nouveau, il n'en est pas de même pour ce qu'il recouvre. Déjà dans l'étude prospective « Sénégal 2015 » le jeu des acteurs autours des pouvoirs est mis en perpective avec les difficultés de développement. Le IX éme Plan a identifié également sous le vocable d' « obstacles institutionnels » la mauvaise répartition des rôles et des pouvoirs entre l'Etat, la société civile, et les acteurs du privé. La construction de l'Etat-stratége est un élément de réponse à cet obstacle dont l'évaluation passe par la revue de la capacité de l'Etat à faire respecter les règles de droit qui organisent entre autre la légitimité et la séparation des pouvoirs. Ces questions ont pour nom Justice, Démocratie Droit de l'Homme. L'Etat central doit être capable de rapprocher les populations des centres de décision et de fournir un service public de qualité au secteur privé à la société civile et à la population de façon générale (Administration publique et gouvernance locale).

L'état des lieux en matière de bonne Gouvernance, permet de passer en revue les performances des services de l'Administration publique, celles de la démocratie et de l'environnement des affaires et, enfin, les problèmes rencontrées par la Justice.

Une étude sur la productivité de l'Administration réalisée par le Ministère du Travail et de l'Emploi en Novembre 1997 rend compte des constats des usagers des services publiques. Elle signale par degré d'importance :

- une faible capacité de réponse et de réaction ; une administration lourde avec des procédures longues ;
- un taux d'absentéisme des agents de la fonction publique assez élevé conduisant souvent à un manque d'interlocuteur pour orienter l'usager;
- une administration plutôt rigide incapable de s'adapter au changement et d'anticiper le futur ;
- un désintérêt des agents à leur tâche qui est un frein à leur esprit d'initiative.

Pour corriger ces distorsions , l'Etat a engagé la réforme du système d'avancement des agents. Le nouveau barème sera basé sur le mérite. Un audit du fichier de la fonction publique a été réalisé aussi pour une meilleure connaissance et un contr^le plus efficace des effectifs. Il était prévu d'effectuer en Avril 1997 des enquêtes sur la qualité du service public, préalable à la concertation sur l'Administration. Un plan d'action est attendu à l'issue de cette concertation. A ce jour, ces enquêtes n'ont pas démarré.

Au niveau de la Santé, la loi portant réforme du sous-secteur hospitalier donne une plus grande autonomie financière aux formations hospitalières. Le programme de réformes met aussi l'accent sur la réorganisation du ministère avec la mise en œuvre d'un plan de formation, de recrutement et de gestion du personnel.

Au niveau de l'éducation le recrutements des volontaires et les innovations pédagogiques ont permis de desserrer la contrainte qui pèse sur les effectifs.

Concernant le climat des affaires, de nombreux investisseurs étrangers et des hommes d'affaires locaux continuent de percevoir, malgré tous les efforts récents, l'environnement comme étant hostile à l'initiative privée. Cette perception est nourrie par trois séries de facteurs : (i) le scepticisme quant à l'engagement du Gouvernement envers la libéralisation, (ii) le manque de transparence dans la prise des décisions, combiné avec un sentiment généralisé que le terrain de jeu n'est pas égal, (iii) les contrôles administratifs jugés excessifs occasionnant des retards.

Plusieurs initiatives ont déjà été initié ou sont en cours pour améliorer la perception et soutenir le secteur privé :

- le projet d'ajustement pour la compétitivité et la croissance (PASCO) bouclé en fin 1994 a mis l'accent sur :
  - la promotion de la concurrence dans l'économie ;
  - la libéralisation et la promotion des exportations ;
  - la promotion des investissements ;
  - la compétitivité des entreprises ;

Le PASCO a permis d'améliorer l'environnement économique, fiscal, juridique et judiciaire des affaires.

défense...). Les procédures judiciaires actuelles trop lourdes, une législation vétuste ainsi que des ressources humaines insuffisantes, notamment les magistrats, sont la cause d'une lenteur excessive dans l'instruction des dossiers. Ceci entravent la transparence dans le monde des affaires et ne permet pas au justiciable d'exercer pleinement leur responsabilité civile. Il est établi aussi que le fait que le personnel de justice (en particulier les juges) ne soient pas sécurisé matériellement entraîne un biais dans le jugement.

Pour parfaire le fonctionnement de la justice, d'importantes réformes déjà initiées vont être approfondies et complétées. En 1993, il a été mis fin au pouvoir de maniement des fonds du Greffier en chef et mis en place la Caisse Autonome des Règlements Pécuniaires des Avocats (CARPA). Pour l'assistance judiciaire, un crédit de 200 millions de F CFA géré par l'ordre des Avocats est mis en place.

Les interventions du projet d'Appui à la Réforme du système Judiciaire ont contribué à la résorption partielle des besoins de développement des ressources humaines des Cours et Tribunaux et à une amélioration des conditions de travail par un appui matériel et logistique. Le projet vise également l'accès au droit du justiciable. Cet accès jetterait les bases d'une transparence accrue du système judiciaire. D'ores et déjà la mise en place du Centre de Formation Judiciaire permet d'accélérer le recrutement des magistrats. Les locaux de la justice sont aussi en réfection.

La loi portant création de la Cour de Discipline Financière à la place de la Cour de Discipline Budgétaire avec pour mission de poursuivre et de sanctionner toute faute de gestion sur les deniers publics au sens large et à l'encontre de toute personne détenant un mandat public, administrateur de crédits ou ordonnateur, participe aussi à la dynamique des responsabilités et de responsabilité.

L'Assemblée Nationale a aussi voté en Mars 1998 la loi portant création de l'Inspection Générale de l'Administration de la Justice dont les attributions portent entre autre sur le rendement et la qualité des services, la tenue et la conduite des magistrats et des personnels de la Justice, le rythme de l'Administration de la Justice ...

La régionalisation permet une meilleure répartition des centres de décision, une bonne description des tâches permettrait de bien cerner les compétences entre le niveau central et le niveau local et entre l'Etat et la collectivité. L'Etat a transféré les neuf domaines de compétences aux collectivités locales. Le diagnostic actuel de la décentralisation amène à conclure à un manque de moyens matérielles financiers et humains des collectivités locales pour élaborer et réaliser les instruments de planification (PRDI, PIC, PLD). De plus, l'affectation des Fonds de Développement Locaux ne répond pas toujours à la logique des politiques sectorielles. A trois ans des prochaines élections régionales aucun PRDI n'a connu un début de réalisation. Ce qui est dû en partie à la création tardive de l'Agence Régionale de Développement (l'ARD) intervenue le 05 Mai 1998. L'ARD est chargée d'impulser le développement régional et local. Elle sera maître d'œuvre dans l'élaboration du Plan Régional de Développement Intégré (PRDI), des Plans d'Investissements Communaux (PIC) et des Plans de Développement Locaux (PLD). L'ARD va accroître la capacité de formulation et de gestion des projets.

- la mise en service effective du Trade - Point Center pour alléger les procédures et formalités du commerce extérieur et disposer d'un système d'information sur le commerce extérieur ;

- la création d'un système de financement et d'assurance des exportations plus efficace ;

- la mise en place d'un système de gestion de la qualité des produits et des services en rapport avec l'institut Sénégalais de Normalisation(ISN) qui devra être renforcé ;

- la création d'un Centre National sur la Productivité et la Production ;

- la concertation dans l'utilisation des ressources partagées avec d'autres pays et respect des accords en vigueur dans les organisations sous-régionales ;

- la restructuration de l'industrie textile afin d'atteindre les normes internationales et d'élargir la taille de notre marché;

Pour la relance de l'investissement privé poursuivre la restauration d'un environnement propice à la production notamment par :

- l'allégement des procédures judiciaires et la poursuite de la restructuration du systéme judiciaire ;

- la mise en place d'une grande réforme foncière favorable à l'investissement agricole;

- l'organisation d'un forum avec tous les partenaires pour faire de la ville de Dakar un centre de service international ;

- l'accélération du programme de privatisation des entreprises publiques ;

- la rationalisation des mesures d'incitation de protection dans la dynamique de l'UEMOA ;

- la rationalisation de l'intervention des structures de promotion de l'investissement (guichet unique , zone franche , Sonepi Domaine industriel ..).

Pour l'Administration Il s'agit de poursuivre la mise en place de l'Etat-stratège. Ainsi , la décentralisation et la privatisation permettront à l'Etat , allégé des tâches de gestion quotidienne , de mieux se concentrer sur la réflexion prospective et la mise en place du cadre favorable à la production . Pour cela, le gouvernement doit faire veiller à ce que :

- la réforme administrative soit parachevée en complétant les textes d'application de la décentralisation avec notamment la création de l'Agence Régionale de Développement et du comité économique et social régional .

- la structure des recettes fiscales soit améliorée et les dépenses allouées selon les critères de productivité et d'amélioration de la situation sociale,

- les procédures administratives soient allégées et les contrôles a posteriori dans la gestion administrative renforcées

- la réforme de la fonction publique pour rendre l'administration plus efficace et ses agents plus motivés soit poursuivie;

- l'amélioration du Système de Planification par l'articulation des politiques sectorielles et des PDRI aux orientations stratégiques du IXème Plan, le respect des procédures d'instruction d'approbation et d'inscription au PTIAP des programmes et projets et l'accroissement de la capacité de formulation de politiques de programmes et de projets tant au niveau national que local .